Animation et coordination des actions et des réflexions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin versant Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Année 2019

V. Lauronce

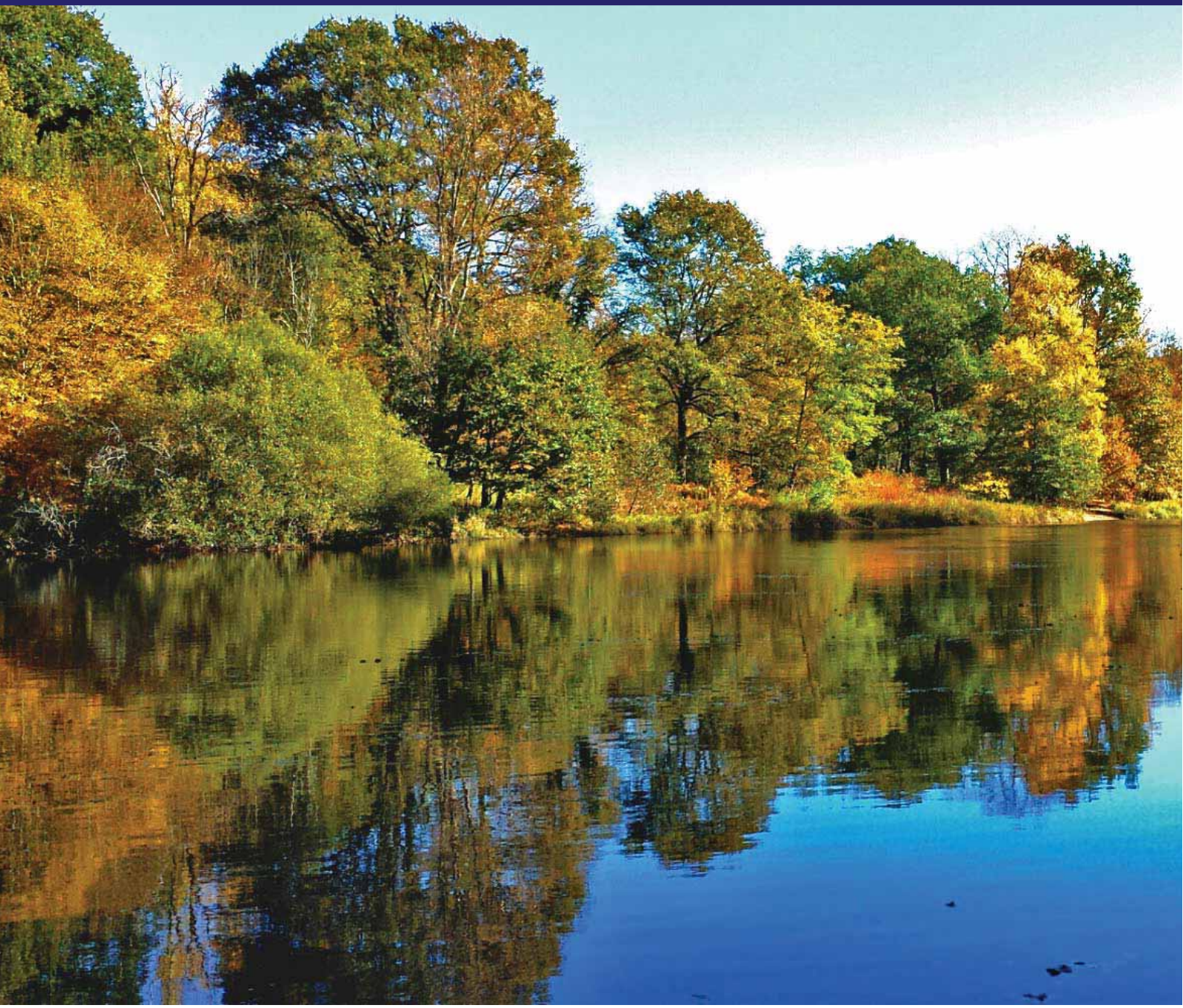

MIGADO

RESUME

Animation et coordination des actions et réflexions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre (AANG19)

Objectifs de l'action

- **Suivre l'avancée de la mise en place des actions du PLAGEPOMI et du Plan de Gestion Anguilles (PGA).**
- **Assurer un appui technique auprès des gestionnaires, bureaux d'études et partenaires sur la gestion des ouvrages et la problématique de la continuité écologique.**
- **Assurer une cohérence des actions et protocole sur l'ensemble du territoire du COGEPOMI.**

Toutes les actions anguilles du PLAGEPOMI sont en cours ou sont finalisées.

Des avancées notables dans le rétablissement de la libre circulation au niveau des ouvrages ZAP.

La poursuite de la mise en place des actions de repeuplement et le suivi des déversements et de l'atteinte des quotas de pêche synthétisés.

La validation par le Groupe Technique anguille de la cohérence des actions proposées sur le territoire COGEPOMI.

Contexte de l'année

Le suivi de la mise en place des actions PLAGEPOMI et PGA a été réalisé et des informations ont été transmises au cours de l'année au Ministère afin d'apporter des éléments à l'évolution du futur PGA.

De nombreuses études de bassins versants, ou études groupées, sont en cours afin de travailler sur la problématique de rétablissement de la continuité écologique. Des transferts d'expérience ont été réalisés afin d'optimiser les actions mises en place sur d'autres secteurs.

Principales améliorations constatées sur l'année

La totalité des actions du PLAGEPOMI en lien avec l'anguille sont en cours ou sont finalisées. Un bilan du coût des actions par année, par thématique, par financeur a été réalisé. Le suivi des repeuplements et des quotas civelles a été actualisé ainsi que l'avancée de rétablissement de la continuité écologique des ouvrages ZAP. 25 % de ouvrages ZAP ne font pas encore l'objet d'actions de rétablissement de la continuité écologique Pour les autres, le rétablissement a été réalisé ou est en cours.

De nombreuses études de bassin versant concernent des axes classés en liste 1 ou 2, et les gestionnaires s'appuient sur l'expérience de MIGADO pour le transfert de compétences sur l'axe.

Le groupe technique anguille COGEPOMI a permis de valider la cohérence des actions prévues sur le territoire en 2020.

Bilan axes de travail/perspectives

En 2020, suite à la priorisation des obstacles réalisée par les DDT/DDTM, les contacts avec les gestionnaires vont se poursuivre afin que le maximum d'aménagements soit réalisé.

Le bilan du PLAGEPOMI devrait débuter en 2020 et un des objectifs de travail du Groupe Technique anguille devra être de prioriser les actions anguilles sur le territoire en fonction des possibilités financières et des attentes du COGEPOMI et du PGA.

L'appui technique aux organismes gestionnaires ou aux partenaires techniques se poursuivra en 2020.

SOMMAIRE

Introduction *1*

1. Le Plagepomi, le plan de gestion anguilles et le Règlement européen instituant des mesures de reconstitution de l'anguille europenne. *2*

1.1 LE PLAGEPOMI **2**

1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux **6**

1.3 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI **7**

1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels 7
1.3.2 Le repeuplement 10
1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP) 12

2. La cohérence des actions dans le bassin : transfert de méthodologies et de connaissances avec les partenaires locaux du bassin et les partenaires nationaux et internationaux *19*

2.1. Appui technique aux bureaux d'études et partenaires sur des cas concrets – transfert de connaissance et expertise **19**

2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages **19**

2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales **21**

2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI **21**

2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM **21**

3. Le Groupe Technique anguille COGEPOMI *23*

4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI *23*

Conclusion *24*

ANNEXES *25*

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre 2015-2019 2
Figure 2 : Répartition du coût des actions en cours par thématique de 2015 à 2019 sur l'ensemble du territoire COGEPOMI. 3
Figure 3 : Répartition du coût des actions en cours par thématique et par an de 2015 à 2019 sur l'ensemble du territoire COGEPOMI. 3
Figure 4 : Répartition du coût des actions par maitre d'ouvrage d'action 4
Figure 5 : Répartition des financements du coût des actions anguilles par financeur. 5
Figure 6 : Répartition des différents financeurs par thématique du PLAGEPOMI. 5
Figure 7 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : AFB, CRPMEM, DREAL NA. 9
Figure 8 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA). 10
Figure 9 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA. 12
Figure 10 : Etat initial d'aménagement des ouvrages ZAP (a), et état d'avancement en décembre 2019 (b) pour le bassin Garonne Dordogne Leyre et pour Charente Seudre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente Seudre, 2020 14
Figure 11 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente Seudre, 2020 14
Figure 12 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs. 15
Figure 13 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs. 16
Figure 14 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou pressentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains. 17
Figure 15 : Etudes de bassin versant pour le rétablissement de la libre circulation en cours sur le territoire Garonne Dordogne Canal du Porge 18

Tableau 1 : Synthèse des coûts arrondis des différentes mesures du PLAGEPOMI. 4
Tableau 2 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle Aquitaine, 2020. 11

INTRODUCTION

La situation de l'anguille, espèce migratrice historiquement présente sur le bassin Garonne Dordogne, est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce. Sur le bassin, elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

A travers les différentes actions menées par l'association MIGADO, s'est développé un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs… afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation ont également permis d'avancer dans les réflexions. Le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'étude, administrations… afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions.

Le travail au cours de cette année 2019 s'est porté principalement sur le suivi de la mise en place des actions du PLAGEPOMI 2015-2019, et du PGA.

De nombreuses études de bassins versants sur la continuité écologique se sont poursuivies et MIGADO a participé aux différentes réunions de comité de pilotage afin d'apporter son expertise. Un appui technique important a été développé auprès des techniciens rivières et gestionnaires sur des thématiques de continuité écologique.

1. LE PLAGEPOMI, LE PLAN DE GESTION ANGUILLES ET LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE L'ANGUILLE EUROPENNE.

1.1 LE PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI 2015-2019, adopté dans sa version complète en 2015, a été élaboré sur la base des bilans par espèce réalisés dans les groupes de travail définis et des bilans de mesures et financiers. Le travail réalisé a conduit à l'élaboration de nouvelles mesures de gestion, mettant en œuvre les principales actions de sauvegarde et restauration des espèces.

Ces mesures se développent autour de huit grands thèmes, identiques à ceux du PLAGEPOMI précédent :

- la gestion des habitats (GH)
- la libre circulation (LC)
- la gestion de la pêche (GP)
- le soutien de stock (SS)
- les suivis biologiques (SB)
- les suivis halieutiques (SH)
- l'amélioration des connaissances (AC)
- la mise en œuvre du plan de gestion (MP)

24 mesures concernent l'anguille, dont 7 sont spécifiques à cette espèce.

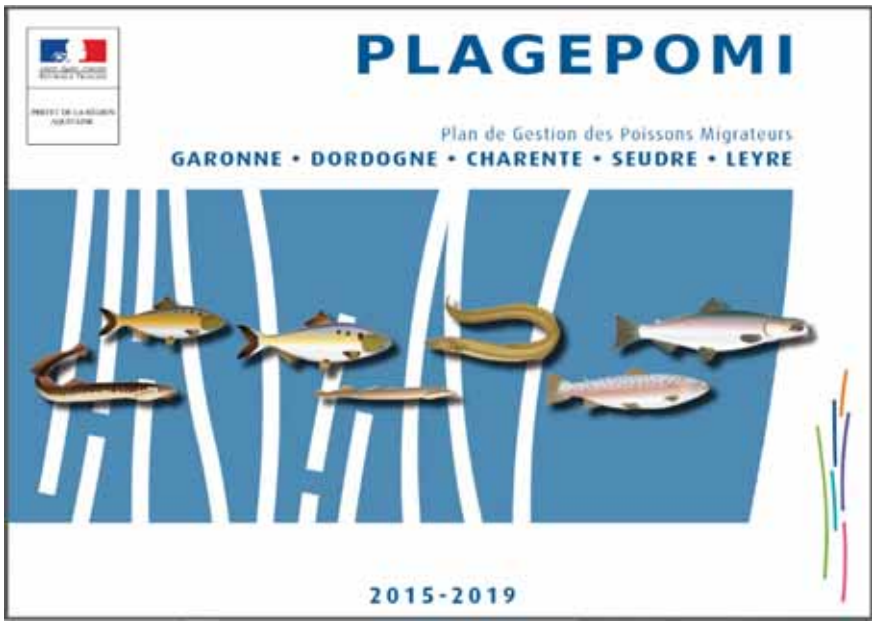

Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre 2015-2019

Le bilan intermédiaire servira de base pour le bilan du PLAGEPOMI prévu en 2020 et la rédaction du prochain programme de gestion.

Dans le cadre de l'animation du Groupe Technique anguille COGEPOMI, MIGADO avait fait un bilan intermédiaire mettant en avant que toutes les actions anguilles prévues dans le PLAGEPOMI sont réalisées ou en cours de réalisation.

Ces données ont été actualisées avec les actions 2019 portées par les différents partenaires techniques.

La répartition du coût des actions est présentée sur la figure 2.

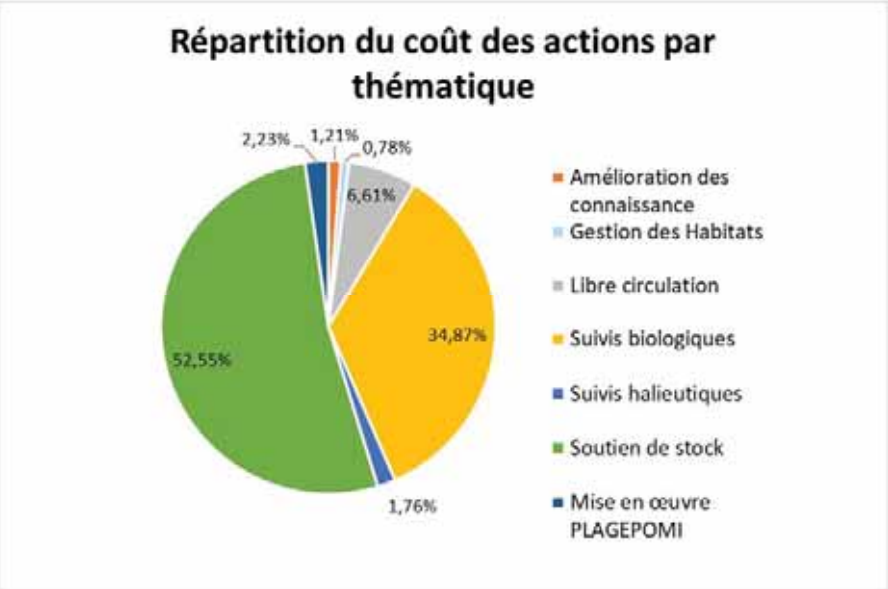

Figure 2 : Répartition du coût des actions en cours par thématique de 2015 à 2019 sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.

Les variations annuelles sont faibles sur les différentes thématiques, avec l'apparition d'actions de gestion des habitats à partir de 2017.

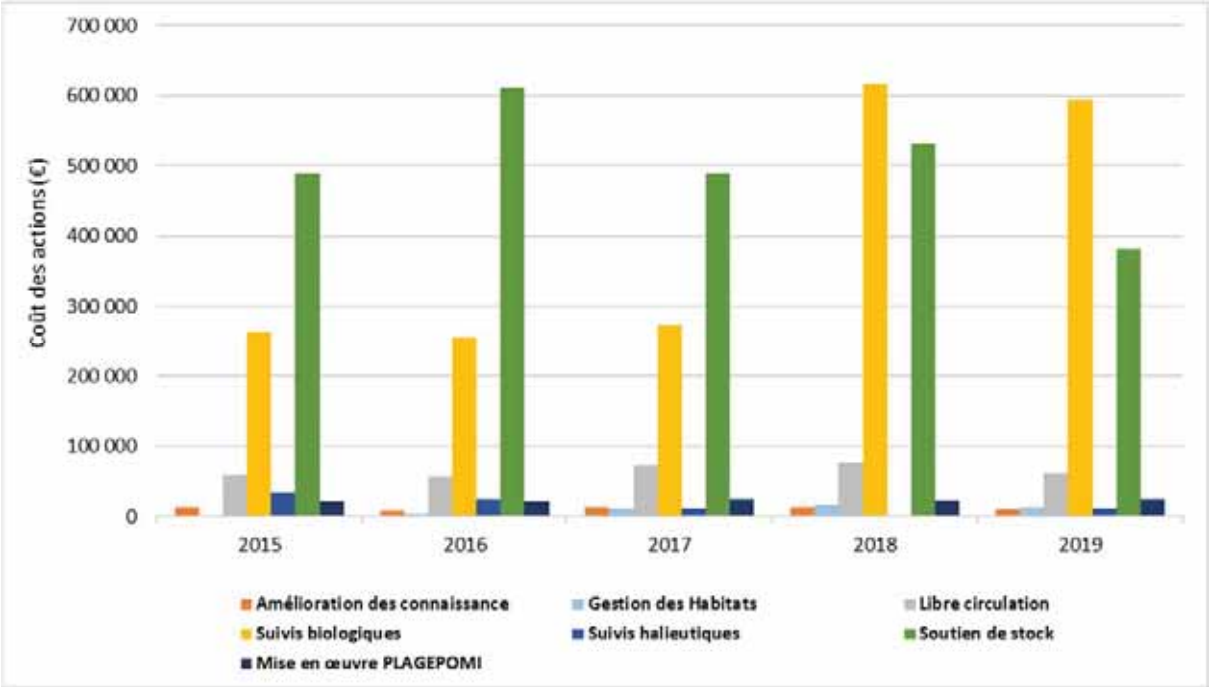

Figure 3 : Répartition du coût des actions en cours par thématique et par an de 2015 à 2019 sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.

Le coût des différentes mesures concernant l'anguille (partie anguille d'une mesure multi-espèces ou mesure spécifique anguille) est présenté dans le tableau ci-dessous. Ces coûts sont issus du travail réalisé dans le cadre de l'animation du groupe technique anguille COGEPOMI avec les différents partenaires lors des réunions du Groupe technique et des bilans annuels d'actions. Ils ont été arrondis et restent indicatifs.

Thématique	Mesure PLAGEPOMI	2015	2016	2017	2018	2019	Total général
Gestion des habitats	Intégrer la qualité des milieux des marais ou zones humides à la démarche d'amélioration de la continuité écologique vis-à-vis des anguilles dans les secteurs à enjeux en aval des bassins versants (GH04)		4 100 €	11 400 €	15 780 €	13 000 €	**44 280 €**
Libre circulation	Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques (LC01)	59 500 €	57 700 €	72 800 €	76 784 €	62 000 €	**328 784 €**
Soutien de stock	Mise en place du repeuplement en anguille dans le cadre du plan de gestion (SS01)	489 000 €	611 000 €	490 000 €	531 560 €	382 000 €	**2 503 560 €**
Suivis biologiques	Suivre les migrateurs aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valoriser les données (passes et stations spécifiques anguilles - Saujon et Pas du Bouc) (SB01)	62 700 €	75 200 €	74 000 €	54 517 €	90 773 €	**357 190 €**
	En complément des suivis nationaux, poursuivre le suivi des indicateurs d'état de population d'anguille jaune utiles à la stratégie de gestion locale. (SB02)	97 000 €	96 000 €	116 400 €	130 127 €	98 000 €	**537 527 €**
	Contribuer à l'évaluation du flux entrant de civelles à partir des données de pêcherie et en dehors des périodes de pêche autorisée sur une partie du territoire estuarien (SB03)	38 000 €	54 300 €	67 100 €	71 523 €	25 000 €	**255 923 €**
	Mise en place des rivières Index du Plan National de gestion de l'anguille (SB04)	65 000 €	30 000 €	17 000 €	162 324 €	381 422 €	**655 746 €**
Suivis halieutiques	Assurer un suivi annuel des pêcheries professionnelles et amateurs aux engins et filets (SH01)	16 000 €	16 000 €	12 300 €	12 340 €	12 340 €	**68 980 €**
	Evaluer la pêche à la ligne de l'anguille (SH02)	18 300 €	8 200 €				**26 500 €**
Amélioration des connaissances	Améliorer les connaissance sur le comportement migratoire des anguilles en lien avec les facteurs environnementaux (AC02)	13 700 €	8 700 €	13 700 €	12 624 €	10 000 €	**58 724 €**
Mise en œuvre du PLAGEPOMI	Actualiser les mandats des groupes techniques du COGEPOMI et conforter leur animation (MP03)	22 100 €	21 200 €	24 200 €	22 454 €	2 400 €	**92 354 €**
	Total général	**881 300 €**	**982 400 €**	**898 900 €**	**1 090 033 €**	**1 076 935 €**	**4 929 568 €**

Tableau 1 : Synthèse des coûts arrondis des différentes mesures du PLAGEPOMI.

Huit maitres d'ouvrages se répartissent les actions anguilles sur le territoire COGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre sur la période 2015-2019.

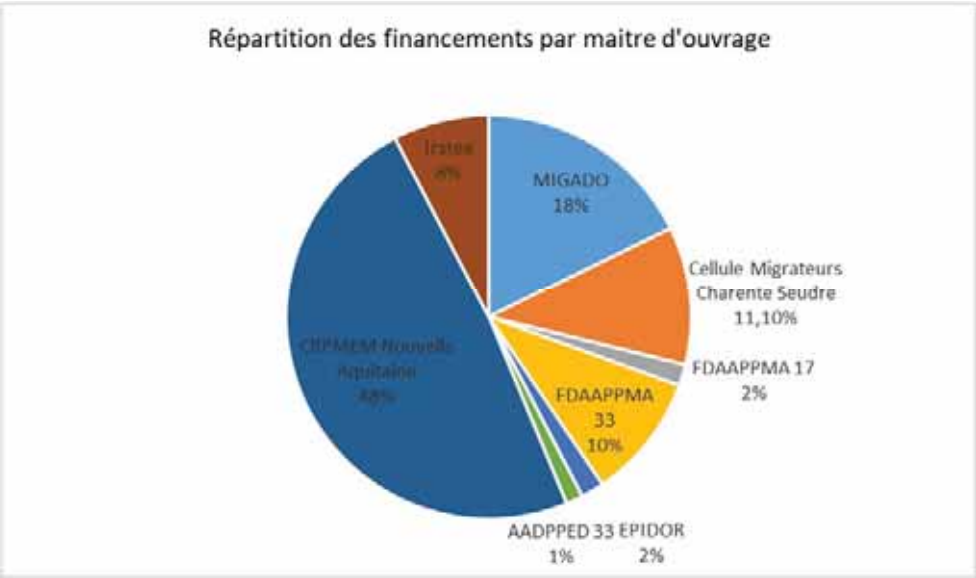

Figure 4 : Répartition du coût des actions par maitre d'ouvrage d'action

Les principaux financeurs apparaissant sur les actions anguilles sont l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Europe et l'AFB, sachant que sur la figure 6 on constate que l'Etat et l'AFB ne participent qu'au financement de l'action de soutien de stock. Les autres financeurs se répartissent sur les différentes thématiques.

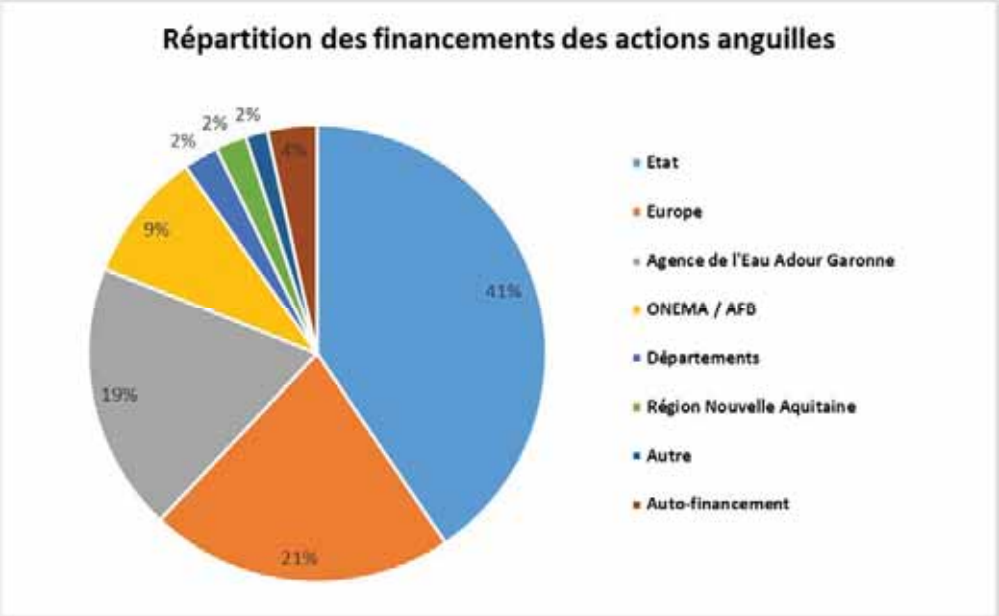

Figure 5 : Répartition des financements du coût des actions anguilles par financeur.

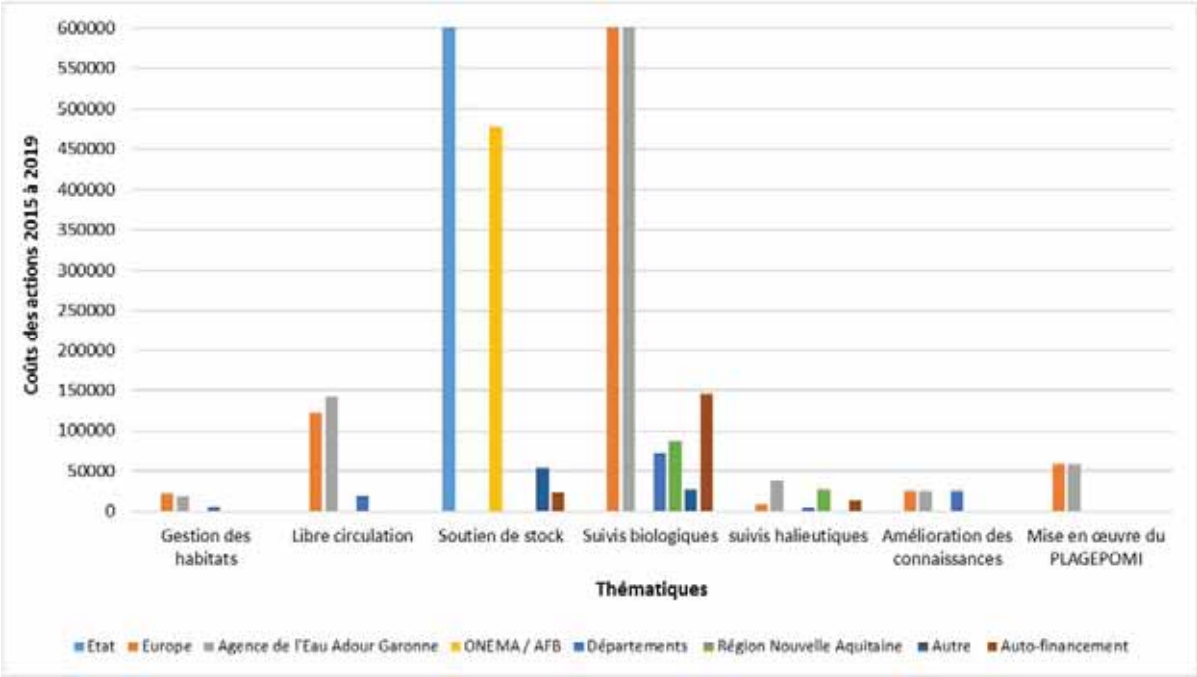

Figure 6 : Répartition des différents financeurs par thématique du PLAGEPOMI.

Les actions inscrites dans le cadre du Plan de Gestion de l'Anguille, en réponse au Règlement européen, ont été intégrées aux actions mises en place dans le bassin. Le plan de gestion des poissons migrateurs est téléchargeable sur le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine.

Les mesures concernant la gestion de la pêche de l'anguille ne sont pas développées dans ce document, mais le sont dans le cadre du plan de gestion national.

Le rôle de l'animatrice/coordinatrice est d'assurer un suivi de la mise en place de toutes les mesures de gestion du PLAGEPOMI, en faisant le lien avec les différents partenaires, membres du Groupe Technique Anguille COGEPOMI.

1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux

Un Règlement Européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille a été approuvé en juin 2007 par le Conseil des Ministres. Chaque Etat membre devait présenter, avant décembre 2008, un plan de gestion proposant des mesures de réduction des mortalités anthropiques des populations d'anguilles et de restauration de l'espèce. Dans le cas contraire, une réduction de la pression de pêche sera appliquée. Le plan de gestion français a été validé par l'Europe en février 2010, les Ministères ayant tout de même demandé aux différents partenaires de mettre en place les actions proposées dans les volets locaux et nationaux de ces plans à partir de juillet 2009. L'objectif à long terme de ce plan de gestion est de réduire la mortalité anthropique de l'anguille et d'atteindre un niveau de biomasse d'échappement d'anguilles argentées équivalent à 40 % d'une biomasse pristine, c'est-à-dire estimée « sans impact anthropique ».

L'organisation française pour l'élaboration du plan de gestion s'est déroulée de la façon suivante :

- un volet national, décrivant la stratégie retenue, les objectifs, les moyens, et traitant de certaines mesures relevant d'un niveau national (comme les mesures de restriction de la pêche),
- un volet local, élaboré au sein des territoires COGEPOMI à travers un groupe de rédaction constitué de la DREAL Nouvelle Aquitaine, la DIRM, l'AFB (ONEMA), l'AEAG et de l'animatrice du Groupe Technique pour notre bassin versant.

La rédaction du volet local s'est faite sur la base des recommandations de travail des groupes techniques « pêcherie et contrôle », « suivis », « ouvrages » et « repeuplements », et selon les recommandations du GRISAM.

Au fur et à mesure de la rédaction, lors des différentes étapes, une validation par le Comité de bassin et par le COGEPOMI a eu lieu.

Les volets locaux ont été élaborés et comportent :

- ✓ un état des lieux de la population d'anguilles,
- ✓ une description des suivis existant sur le bassin,
- ✓ une liste des différentes pressions anthropiques s'exerçant sur la population.

Les mesures de gestion validées dans le PLAGEPOMI y ont également été incluses.

Le volet national comporte les mesures travaillées et validées au niveau national telles que les mesures de réduction de la pêche, les mesures pour la réduction des mortalités dans les turbines, etc…

Des **zones d'actions prioritaires** ont été définies par bassin afin d'identifier les ouvrages à traiter en priorité de manière à rétablir la continuité écologique sur ces ouvrages.

Les plans de gestion local et national traitent des mesures pêche, repeuplement et continuité écologique.

Le Plan de gestion anguille a fait l'objet d'un bilan intermédiaire en 2018. Une évaluation du repeuplement aura lieu en 2020.

1.3 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI

Le rôle de l'animatrice du groupe technique anguille est de s'assurer de la diffusion et de la bonne connaissance du PLAGEPOMI, du plan de gestion anguilles et des principales mesures auprès des différents partenaires du bassin. Lors de réunions ou rencontres, des présentations et explications (faites également en grande partie par téléphone) ont lieu afin de porter à la connaissance de tous ces informations.

En 2018, MIGADO a participé au rapportage du Plan de gestion anguille faisant le lien entre le Ministère, la DREAL Nouvelle Aquitaine et les partenaires techniques du territoire COGEPOMI. En 2019, MIGADO a continué à suivre la mise en place des actions et a transféré au Ministère des données ponctuelles demandées afin d'évaluer l'efficacité des repeuplements civelles, ou d'évaluer la cohérence des périodes de pêche avec les périodes de migration.

1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels

Ces données sont issues des suivis et traitements effectués par l'AFB pour les pêcheurs professionnels fluviaux, et sont mis à disposition par le CRPMEM pour les pêcheurs professionnels maritimes.

L'évolution des quotas de pêche et de quantités prélevées lors des dernières saisons de pêche est présentée sur les graphes ci-dessous.

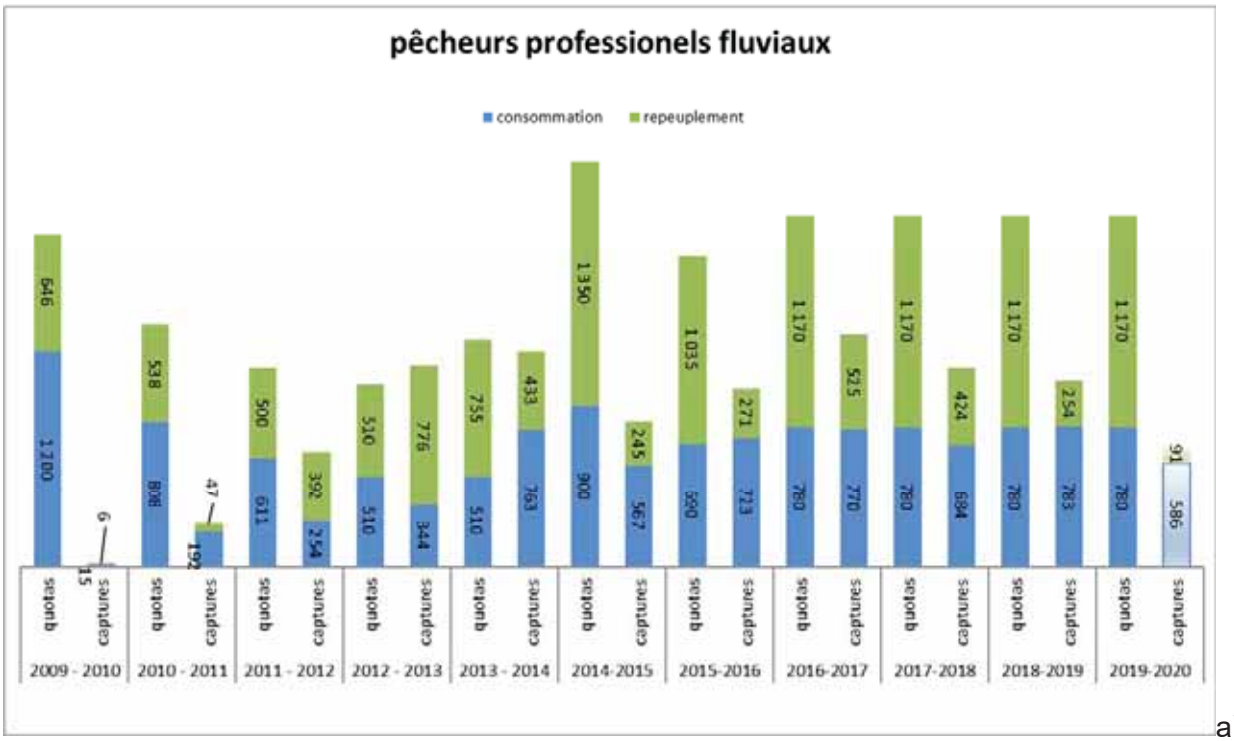

a)

**Données captures 2019-2020 provisoires au 24/01/2020*

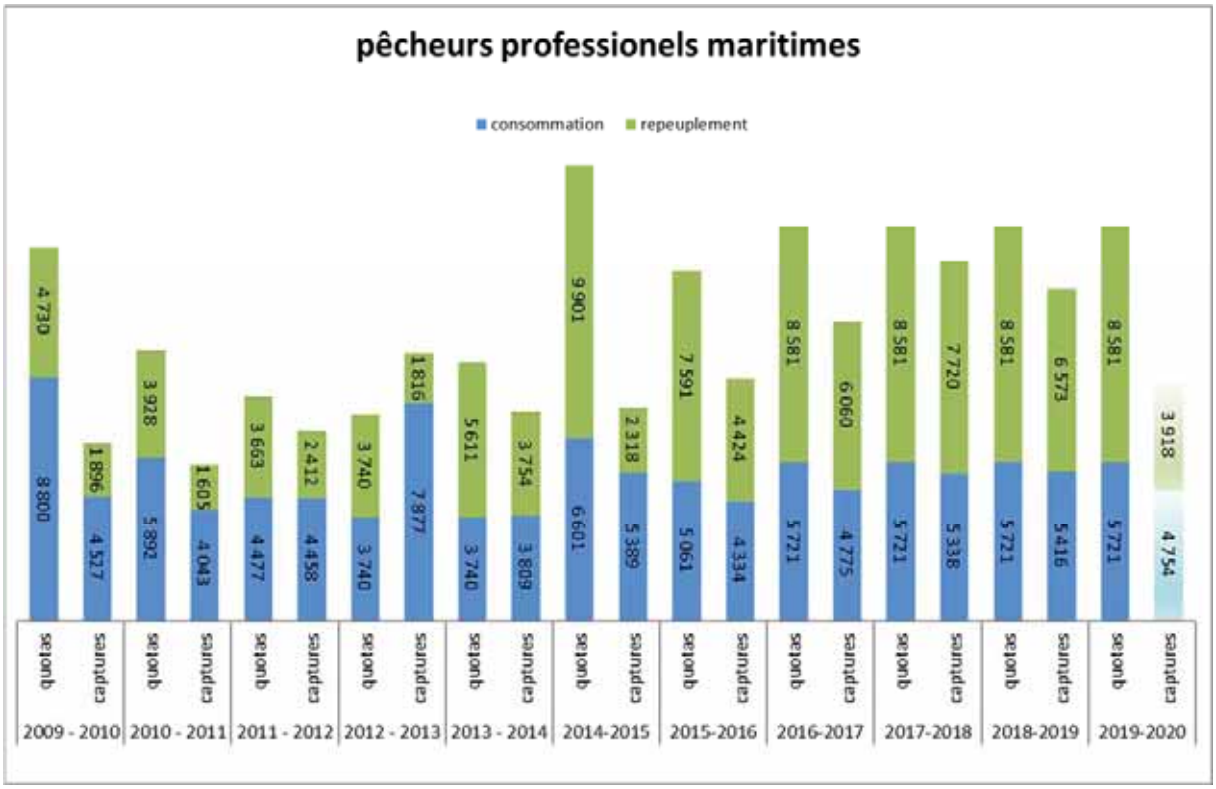

b)

**Données captures 2019-2020 provisoires au 24/01/2020*

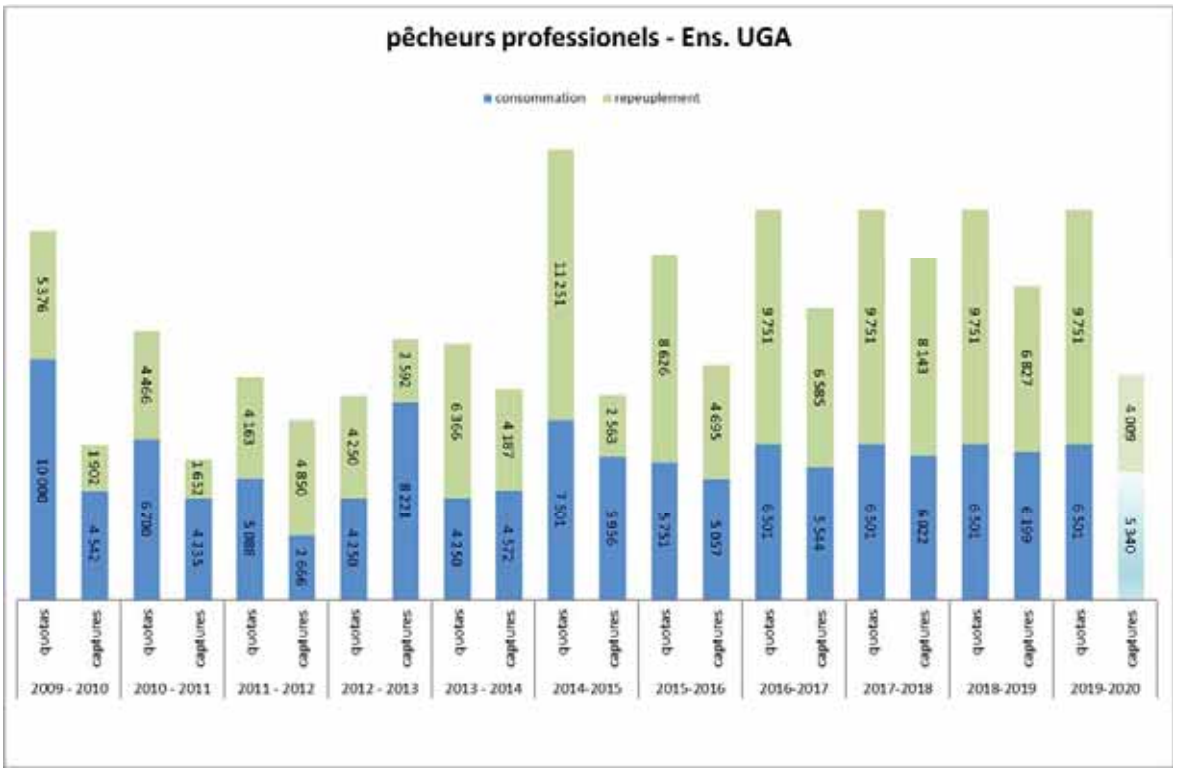

c)

**Données captures 2019-2020 provisoires au 24/01/2020*

Figure 7 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : AFB, CRPMEM, DREAL NA.

Lors de la saison 2018-2019, le quota consommation pour l'ensemble de l'UGA avait été atteint à 95 % pour l'ensemble de l'UGA (95 % pour les pêcheurs professionnels marins et 100 % pour les pêcheurs professionnels fluviaux) et 70 % pour le quota repeuplement (77 % pour les marins et 22 % pour les fluviaux). A l'heure de la rédaction de ce rapport, la saison de pêche 2019-2020 n'est pas terminée, les données sont affichées à titre indicatif, mais ne sont ni définitives ni complètes.

1.3.2 Le repeuplement

Dans le cadre du plan de gestion de l'anguille, des opérations de repeuplement sont envisagées. Un appel à projets a été diffusé en décembre 2011 par la DPMA et la DEB afin de concrétiser le programme de repeuplement en France.

Dans ce cadre, les COGEPOMI ont eu en charge d'identifier des sites de lâcher. Lors de la rédaction du plan de gestion local, le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre a déjà identifié des secteurs favorables en prenant en compte la grille de critères qui avait été définie lors de l'élaboration du plan de gestion français.

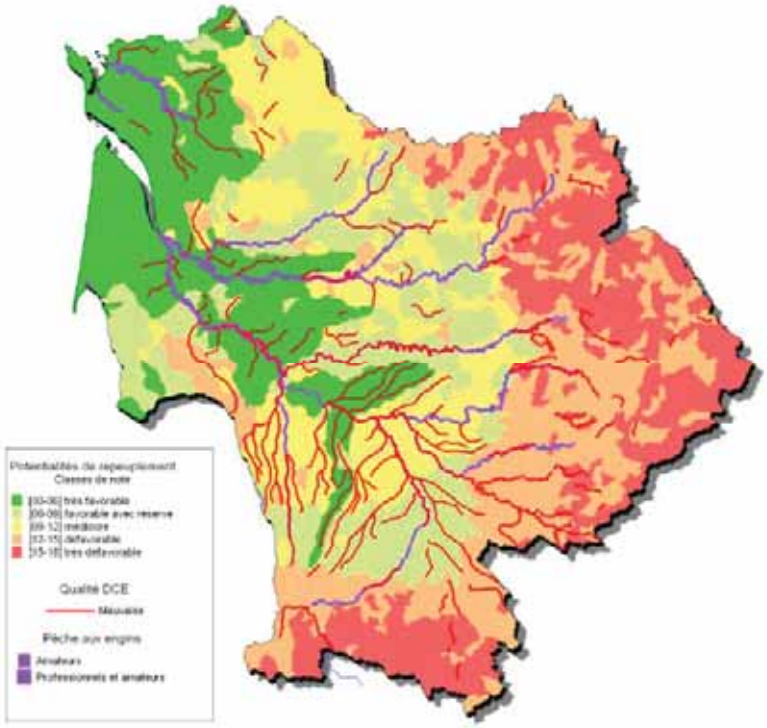

Figure 8 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).

Un seul partenaire, le CRPMEM Nouvelle Aquitaine, accompagné de l'AADPPEDG, du CDPMEM17, répond tous les ans à l'appel d'offres du Ministère. Des réunions techniques avaient été organisées afin de choisir les sites de déversement les années précédentes. A partir de 2018, l'appel d'offres a été modifié, et il est possible de déverser les civelles sur une UGA différente de celle des captures. En 2018 et 2019, les déversements ont donc eu lieu sur le Lac de Cazaux-Sanguinet.

Le même type de travail est fait sur le bassin Charente Seudre, et MIGADO participe également aux réunions prévues pour identifier les sites favorables en Charente. Le porteur de projet était le CRPMEM Poitou-Charentes jusqu'à 2016, puis le CDPMEM17 à partir de 2017, accompagné pour appui technique du CREAA.

Le groupe technique restreint est constitué de la DREAL Nouvelle Aquitaine, l'ONEMA/AFB, Irstea, la FDAAPPMA33 et MIGADO pour le bassin Garonne Dordogne, et la DREAL Nouvelle Aquitaine, l'ONEMA/AFB, la FDAAPPMA17, la Cellule Migrateurs Charente, le CREAA pour le bassin Charente Seudre.

MIGADO joue un rôle d'appui technique sur ce dossier et a mis ses connaissances à disposition du CRPMEM Nouvelle Aquitaine et du CRPMEM PC jusqu'à 2016 puis du CDPMEM17 à partir de 2017 afin qu'ils puissent répondre à l'appel d'offres et soient en mesure de mettre en place les actions de repeuplement prévues.

Les quantités déversées sur les différents sites depuis le début des repeuplements sont présentées dans le tableau ci-après :

	Lieu	Quantité déversée	Surface colonisée	Densité
Bassin Charente Seudre				
2012	Brouage	270 kg en mars 12	250 ha en eau (666 ha ens. du marais)	2.2 kg/ha sur zone du déversement 0.4 kg/ha sur ens. marais
2013	Boutonne	232 kg en mars 2013	238 ha	
2014	Boutonne	450 kg en fev14 400 kg en avril 14	238 ha	6.1 kg/ ha
2015	Charente entre St Savinien et Taillebourg	499 kg		
2016	Charente entre Taillebourg et Chaniers	800 kg		
2017	Marais de Brouage	500 kg		
2018	Boutonne (entre le barrage de Bel-Ebat et le barrage de Fondouce)	516 kg		
2019	Charente	340 kg le 07/02/19		
2020	Charente	Prévu 350 kg le 29/01/20		
Bassin Garonne Dordogne				
2011	Hourtin	57 kg	5 700 ha	0.01 kg/ha
2012	Lacanau Cousseau	429 kg 150 kg	1 600 ha 39 ha	0.27 kg/ha 3.85 kg/ha
2013	Lacanau	330.7 kg	1 600 ha	0.21 kg/ha
2014	Lacanau Cousseau	228 kg 179 kg	1 600 ha 39 ha	0.14 kg/ha 4.59 kg/ha
2015	Lacanau	430 kg	1 600 ha	0.27 kg/ha
2016	Lacanau	730 kg	1 600 ha	0.04 kg/ha
2017	Lacanau	500 kg	1 600 ha	
2018	Cazaux-Sanguinet	455 kg		
2019	Cazaux-Sanguinet	335 kg le 01/02/19		
2020	Cazaux-Sanguinet	347 kg le 24/01/20		

Tableau 2 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle Aquitaine, 2020.

Le site de Cazaux-Sanguinet devra faire l'objet de réflexions en 2020 car il a été repeuplé le nombre maximum de fois autorisé par l'appel à projet. Un autre site devra être défini pour les années suivantes. Des réflexions sont également en cours au niveau national afin d'évaluer l'efficacité des repeuplements et la poursuite de ceux-ci dans le cadre du plan de gestion.

1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP)

196 obstacles ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du plan de gestion anguilles sur l'ensemble de l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre.

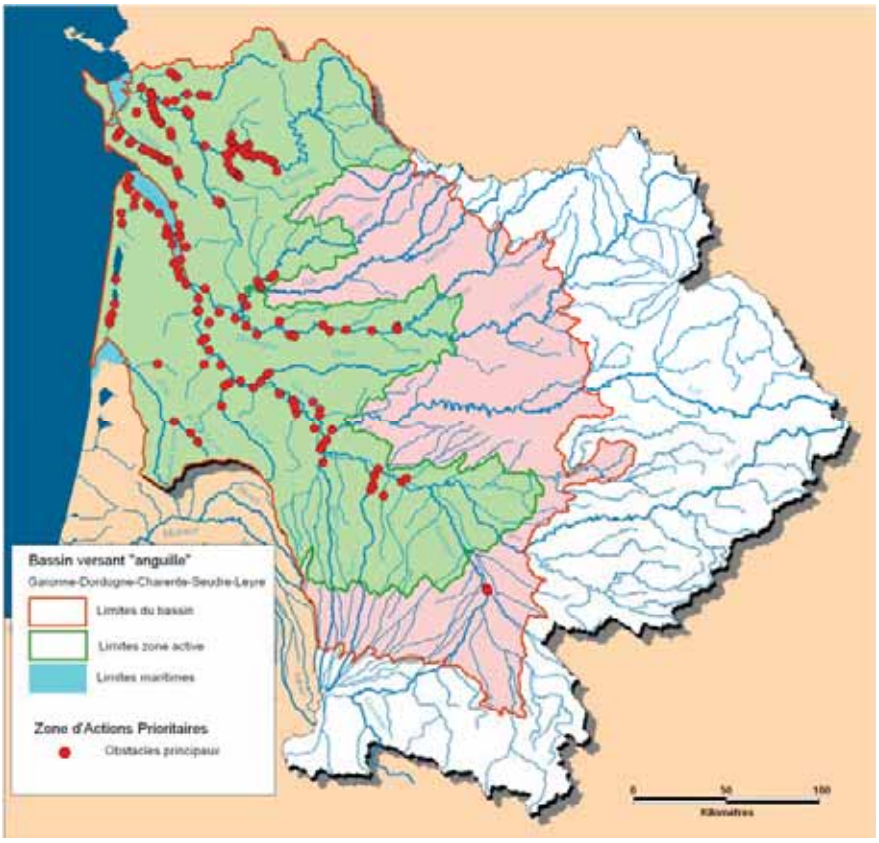

Figure 9 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.

Afin de suivre l'évolution de l'avancement des aménagements et des actions mises en place au niveau de ces ouvrages, une base de données a été élaborée par MIGADO, validée en Groupe Technique Anguille, et mise en commun avec les différents partenaires afin de suivre les actions engagées sur le territoire.

Les informations concernant le bassin Garonne Dordogne Leyre et Canal des Etangs sont synthétisées par MIGADO grâce au réseau d'acteurs et de partenaires locaux (Syndicats de bassins versants, techniciens rivières…). Les informations concernant les bassins de la Charente et de la Seudre sont synthétisées par la Cellule Migrateurs Charente puis transmises régulièrement à MIGADO pour la mise en commun des informations et l'édition de cartes globales à l'échelle du territoire concerné. La dernière actualisation des informations a eu lieu en décembre 2019 pour le bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs et pour le bassin Charente Seudre en collaboration avec la Cellule Migrateurs Charente Seudre.

Différentes étapes ont été déterminées comme nécessaires et validées par le Groupe Technique Anguille du COGEPOMI en juin 2010 pour le suivi de l'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP. Il a été décidé de modifier les termes utilisés afin de les uniformiser avec le travail porté par la DREAL de bassin et par les DDT et DDTM du territoire. Les termes indiqués **en gras** sont ceux proposés par le fichier de suivi de la DREAL de bassin. Cette modification a également été intégrée et prise en compte par la Cellule Migrateurs Charente Seudre, afin d'uniformiser les suivis.

Obstacle franchissable lors de l'élaboration des listes PGA

Discussion engagée – **Démarche initiée** : le propriétaire ou gestionnaire a été contacté par un partenaire local et des premières discussions ont eu lieu, montrant la volonté du propriétaire ou du gestionnaire d'enclencher une démarche concrète pour rétablir la libre circulation. Cependant, aucune action concrète n'a encore été lancée.

Démarche lancée – **Démarche engagée** : le propriétaire (ou le gestionnaire) a lancé concrètement une action (type : une étude) afin de rétablir la libre circulation au niveau de son ouvrage.

Rétablissement de la libre circulation – **Démarche terminée** : la libre circulation a été rétablie grâce à un aménagement spécifique, une gestion de vannes ou un arasement. Ce critère ne tient pas compte de l'efficacité de l'aménagement proposé.

Obstacle posant un problème de franchissement ou sur lequel la franchissabilité n'a pas encore été expertisée. **Démarche prévue**

Démarche abandonné : l'ouvrage ne sera pas traité

L'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP est présentée sur les cartes et les graphes ci-dessous, sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.

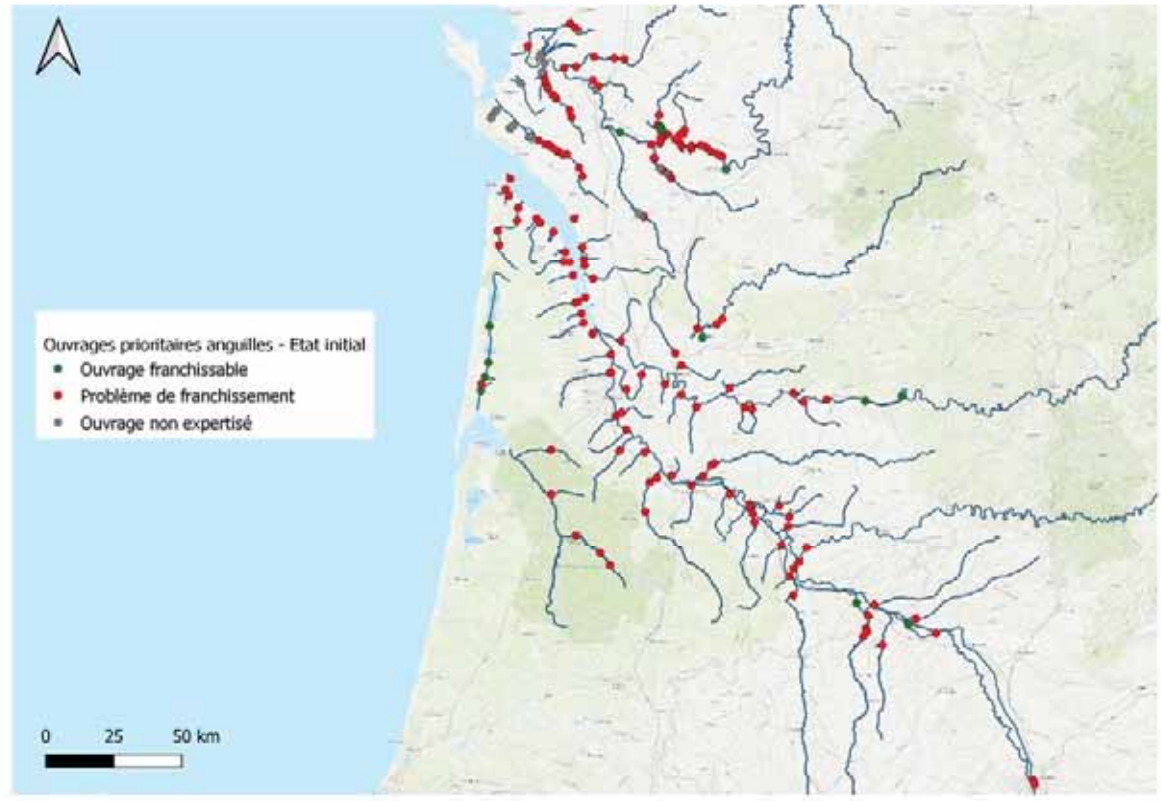

a)

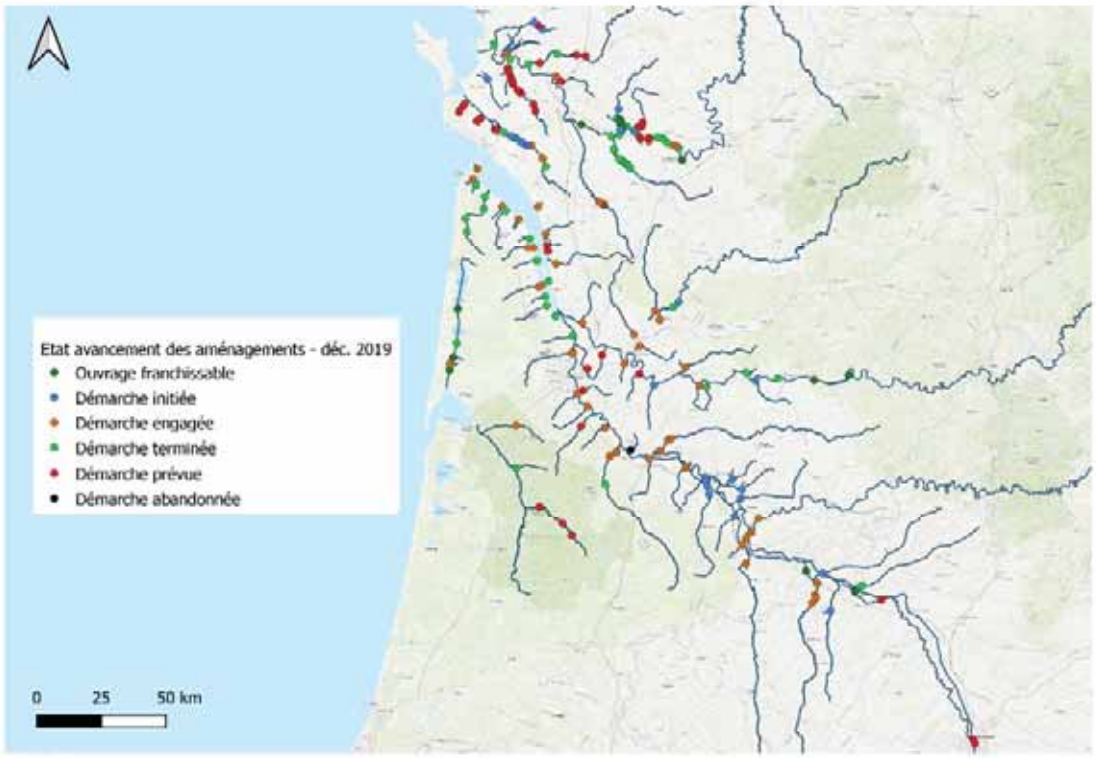

b)

Figure 10 : Etat initial d'aménagement des ouvrages ZAP (a), et état d'avancement en décembre 2019 (b) pour le bassin Garonne Dordogne Leyre et pour Charente Seudre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente Seudre, 2020

Les termes utilisés ont donc été adaptés au fichier national, et de nouveaux termes sont donc apparus, comme « démarche abandonnée ». Pour le moment, un seul ouvrage classé ZAP a été abandonné car, étant un seuil naturel, il a été décidé de ne pas l'aménager.

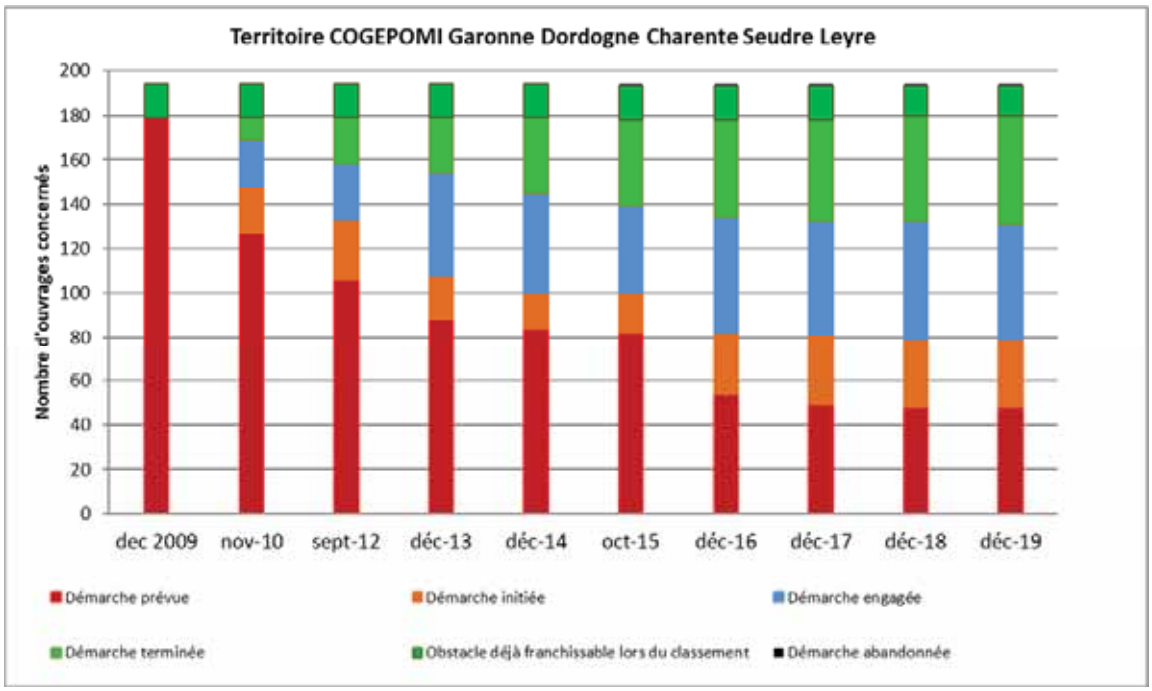

Figure 11 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente Seudre, 2020

Fin 2019, 25 % des obstacles identifiés comme prioritaires doivent être aménagés et aucune avancée n'a pu être mise en avant sur ces sites en 2018 ni en 2019. Seules des avancées ont été réalisées sur un ouvrage en 2019, un ouvrage à marée. Fin 2016, ils représentaient 27 % des ouvrages prioritaires et 42 % en octobre 2015. De nombreuses discussions ont été entreprises avec les propriétaires et gestionnaires, mais le nombre d'actions concrètes réellement mises en place est plus faible ces dernières années. De nombreux bassins versants affluents de l'Estuaire de la Gironde, de la Garonne et de la Dordogne se sont cependant lancés dans une démarche de rétablissement de la continuité écologique très récemment, grâce au travail de communication et d'animation mis en place par les différents partenaires du plan national. Deux études groupées en Gironde ont vu le jour et ont permis de lancer des démarches sur de nombreux ouvrages. Des études ont démarré en 2017 dans le Lot et Garonne sur différents cours d'eau. De nombreuses études sont achevées ou en cours, mais les travaux n'étant pas réalisés, le statut de l'ouvrage reste au stade « démarche engagée » tant que les travaux ne sont pas réalisés, et l'arrêté de prescriptions spécifiques remis par la DDTM validé. Les travaux sur de nombreux ouvrages tardent à démarrer, ceci étant dû à des problèmes de validation finale des études ou à la mise en place et à la recherche de financements.

Si on regarde l'évolution des aménagements ou des discussions sur les ouvrages, spécifiquement sur le bassin Garonne Dordogne Seudre Lacs Médocains, on ne voit pas une grosse évolution par rapport à fin 2016 : les études de nombreux ouvrages étant achevées mais les travaux non réalisés encore. Seuls 15 % des propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages n'ont pas souhaité encore adhérer à la démarche et n'ont pas commencé à travailler sur l'aménagement ou la gestion de leur ouvrage.

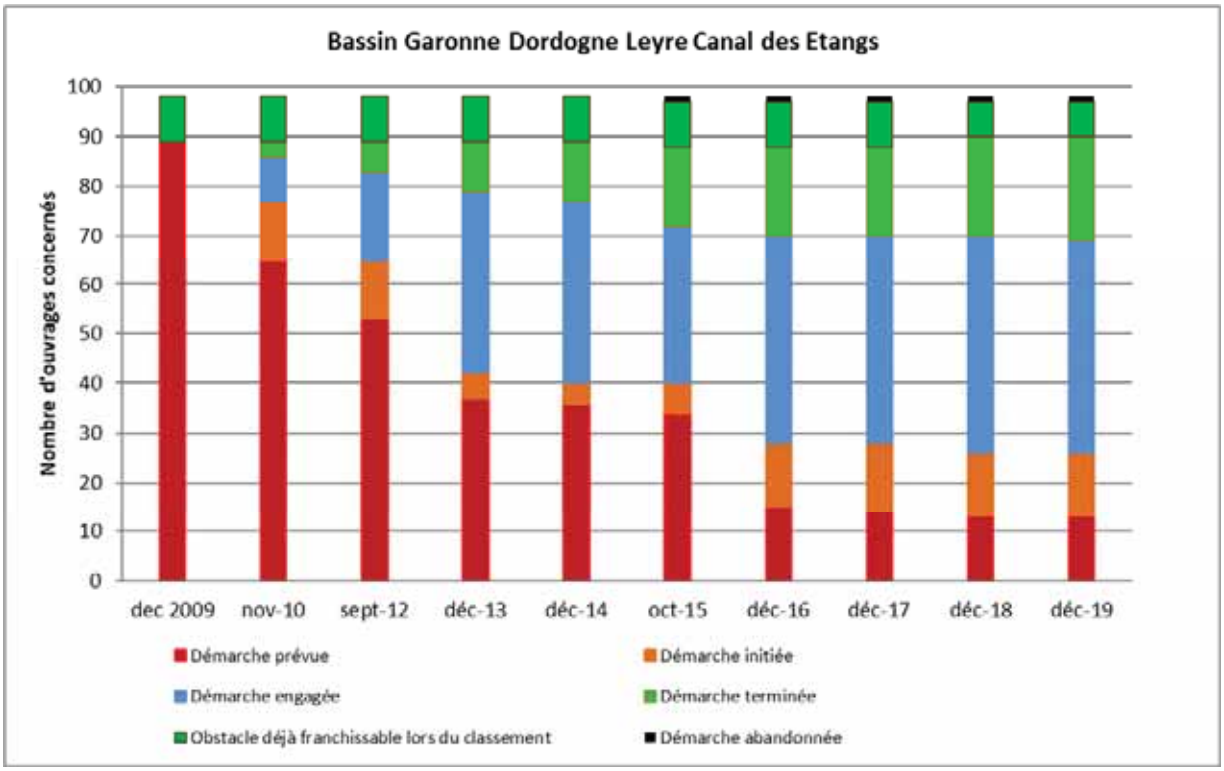

Figure 12 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.

Dans le cas spécifique des ouvrages soumis à marée, seulement 2 ouvrages ne sont pas encore traités actuellement, le gestionnaire ou propriétaire n'étant pas encore identifié à l'heure actuelle. Dans les ouvrages dont le statut apparait comme démarche engagée, 5 ouvrages sont quasiment finalisés, puisque les arrêtés préfectoraux de prescriptions spécifiques de gestion sont en cours de relecture pour signature. Ils passeront bientôt en statut « démarche terminée ». Des

raidisseurs ont été mis en place sur un nouvel ouvrage à marée, sur des portes à flot.

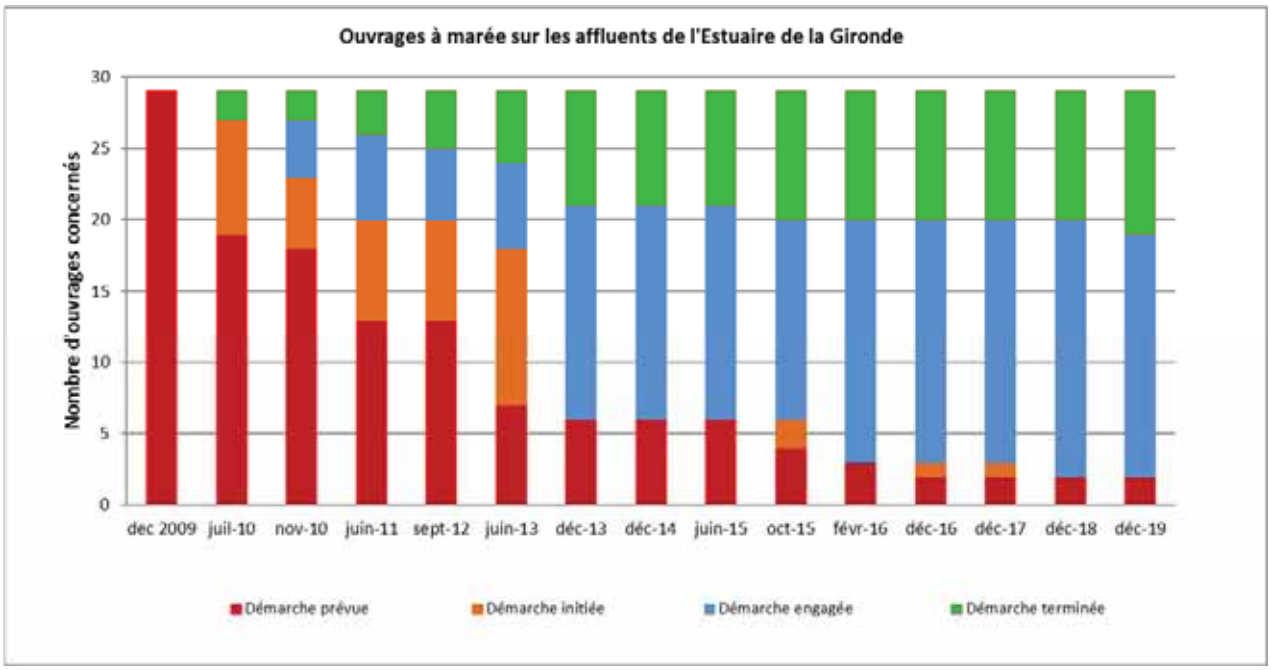

Figure 13 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.

Le type d'aménagement mis en place ou pressenti sur les ouvrages ZAP étudiés met en évidence une grande partie des travaux sur les ouvrages à marée, et des aménagements divers sur les autres ouvrages (cf. figure 14).

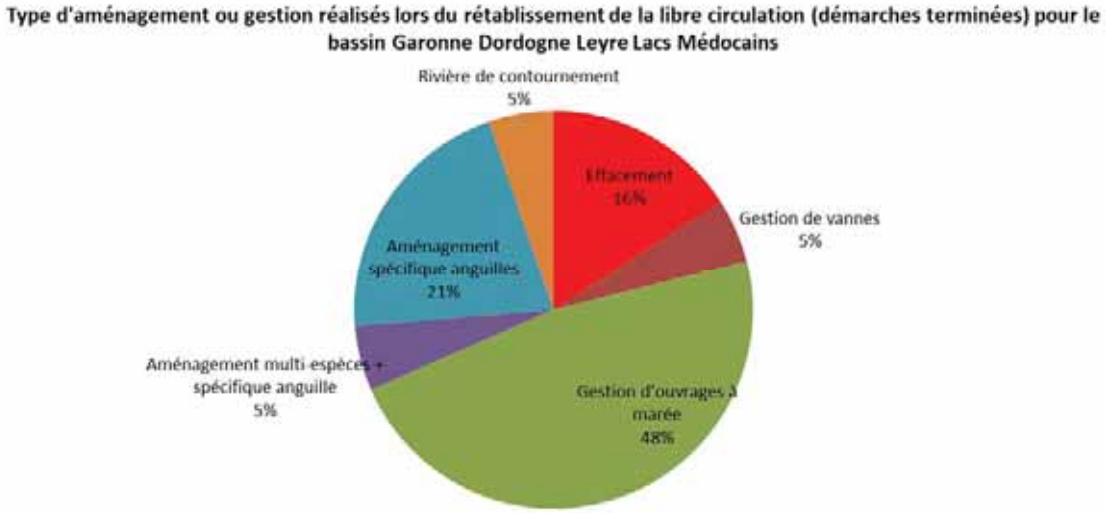

a)

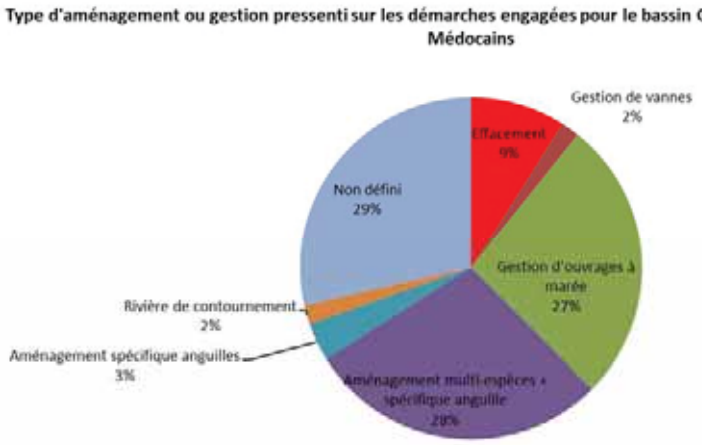

b)

Figure 14 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou pressentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains.

En plus des travaux lancés sur les ouvrages ZAP, de nombreuses études portées par le FDAAPPMA33 et 47 (études groupées Gironde), par EPIDOR (Dronne), et par les Syndicats de bassins versants sont en cours sur le territoire. L'étude Groupée Gironde traite de 20 ouvrages ZAP (12 portes à flot et 8 seuils) et 16 ouvrages non-ZAP. En Lot et Garonne, l'étude groupée a démarré en 2016 et traite d'une quinzaine d'ouvrages ZAP. Les autres études incluent à la fois des tronçons de cours d'eau classés en liste 1 ou en liste 2.

MIGADO fait partie des comités de pilotage et apporte un appui technique aux bureaux d'études et syndicats de bassin versant, ou aux porteurs de projet.

Par rapport aux années précédentes, le nombre de réunions et comités de pilotage n'a pas été aussi important. De nombreuses études sont en phase de définition de travaux, et discussions avec les propriétaires.

Des comités de pilotages ont eu lieu sur :
- La Jalle de Blanquefort,
- La Comtesse (Charente-Maritime)
- Vitrezay
- L'étude groupée gironde
- Le Ciron

Les autres études en cours n'ont pas fait l'objet de réunion mais l'animatrice du groupe anguille est toujours en contact avec les Syndicats de bassins versants.

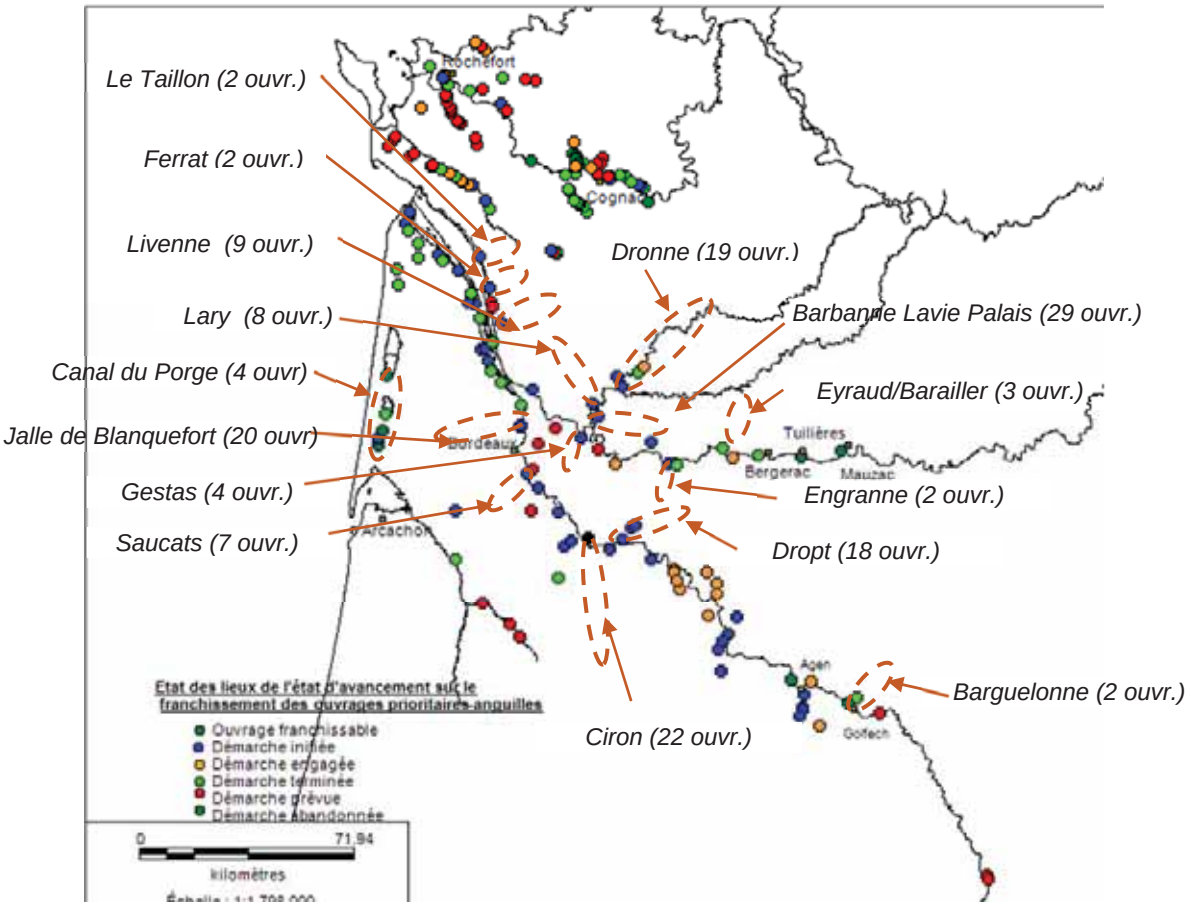

Figure 15 : Etudes de bassin versant pour le rétablissement de la libre circulation en cours sur le territoire Garonne Dordogne Canal du Porge

A retenir :

- ***Un suivi technique et financier de l'état d'avancement de la mise en place des mesures du PLAGEPOMI et du PGA.***
- ***Des avancées dans le rétablissement de la libre circulation sur le territoire COGEPOMI***
-
- ***Un suivi précis de la réalisation des mesures du PGA à l'échelle de l'UGA Garonne (quotas de pêche, repeuplement…) permettant de transmettre les informations au niveau national pour l'évaluation du plan de gestion***

2. LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE METHODOLOGIES ET DE CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU BASSIN ET LES PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Tout au long de cette année 2019, de nombreux contacts ont eu lieu avec les différents partenaires, afin d'assurer une cohérence des actions mises en place dans le bassin, en fonction des méthodologies validées par l'Association MIGADO et ses différents partenaires.

2.1. Appui technique aux bureaux d'études et partenaires sur des cas concrets – transfert de connaissance et expertise

De nombreuses études « Etat des lieux et diagnostics de bassins versants » sont en cours en 2019 sur des affluents du bassin. Au cours de ces études, les partenaires financiers ont demandé aux bureaux d'études répondant aux appels d'offres de rentrer en contact avec l'animatrice du Groupe anguille afin qu'elle leur présente les méthodologies qui devront être utilisées sur ces bassins versants, ou l'état des travaux qui ont déjà été réalisés, pour éviter de dupliquer les actions. De nombreux bureaux d'études travaillant pour les gestionnaires de site ont donc contacté l'animatrice qui, par la suite, a travaillé de plus près sur des cas précis (lors de réunions de travail ou de sorties sur le terrain) afin d'apporter son expérience et une expertise sur les points à traiter. Cela a concerné principalement la problématique d'obstacles à la migration et des problèmes éventuels de franchissabilité.

Les bureaux d'étude concernés directement par les études de bassin versant ou par un appui technique et qui ont reçu une réponse directe de l'animatrice ont été entre autres :

- ECOGEA, étude continuité écologique du Ciron.
- SEGI, étude rétablissement de la continuité écologique sur la Saye et le Lary
- UNIMA, étude de bassins versants de Ferrat et Chassillac
- Rivière Environnement, étude PDPG de la Jalle de Cartillon, et du franchissement du Moulin de Tiquetorte sur la Jalle de Castelnau
- ARTELIA, étude PDPG de la Dronne aval
- SOCAMA, étude de bassin versant de la Livenne
- ARTELIA, étude PDPG et continuité écologique Jalle de Blanquefort, en lien avec Bordeaux Métropole

2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages

L'animatrice a participé ou a été contactée pour participer à de nombreuses réunions organisées par les Syndicats de bassins versants dans le cadre d'études spécifiques, en appui sur une problématique de franchissabilité d'ouvrages, ou dans le cadre de projets d'aménagements d'ouvrages. L'animatrice apporte lors de ces réunions une expertise sur les résultats présentés et les connaissances acquises dans le domaine.

De nombreux syndicats de bassins versants et techniciens rivière ont fait appel à MIGADO ces dernières années afin de recevoir un avis technique sur les projets engagés.

Toutes les études de continuité écologique en cours sur le bassin (cf. figure 15) ont intégré MIGADO dans les comités de pilotage ou comités techniques des volets RCE.

Ces réunions ont eu lieu dans différents départements (Gironde, Lot et Garonne, Dordogne, Tarn et Garonne) et concernaient :

- SIBV Pointe Médoc, technicien rivière Alexandre Pellé : suivi de la mise en place des travaux d'aménagement des ouvrages validés lors de l'étude de rétablissement de la continuité écologique
- Syndicat MBV Centre Médoc et Gargouilh, technicien rivière : Sébastien Simon. Révision du programme de gestion du SMBV
- Syndicat de bassin versant du Ciron, chargé de mission rivière Sébastien Irola et technicien rivière Max Laprie : suivi de l'étude groupée Ciron
- SIAEBVELG, chargé de mission Frank Quenault : étude hydraulique, gestion des écluses et rétablissement de la continuité écologique sur le Canal du Porge
- Département de Charente Maritime : étude des bassins versants de Chassillac et Ferrat
- Bordeaux Métropole, étude pour la continuité écologique sur la Jalle de Blanquefort
- SPIPA, test de gestion d'ouvrages à marée pour l'optimisation des milieux aquatiques sur la Presqu'ile d'Ambes.
- Le Département de la Gironde pour la définition et élaboration d'un protocole de suivi piscicole et hydraulique de l'impact du pompage du Blayais à Galgon.

Des contacts très réguliers ont lieu avec de nombreux techniciens rivières de différents bassins versants, qui n'hésitent plus à contacter MIGADO afin d'avoir des informations techniques sur des problèmes de franchissabilité dans la plupart des cas, des demandes d'appui lors de visites de terrain, ou de méthodologie à mettre en place. Les principales personnes en contact sont (ordre aléatoire) :

- Sébastien Simon, Syndicat Centre Médoc (33),
- Julien Laloubeyre, Syndicat d'Aménagement des bassins versants de l'Artigue et Maqueline (33),
- Jerôme Tartare, Syndicat des bassins versants de l'Engranne et Gamage (33),
- Romain Creiser, Syndicat des bassins versants des Jalles de Castelnau et Cartillon (33),
- Sébastien Irola et Max Laprie, Syndicat d'Aménagement du bassin versant du Ciron (33),
- Laurent Degrave et Raphael Jun, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (33),
- Baptiste Londeix, Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (33),
- Christophe Dufy, communauté des communes du Bergeracois (24)
- Cecile Poutous, technicien rivière pour le Syndicat Mixte du Pays d'Albret (32),
- Julien Cachard, technicien rivière pour le SIAH Barguelonne et Lendou (82),
- Fabrice Demarty, technicien rivière Jalle de Blanquefort (33), Bordeaux Métropole,
- Alexandre Pellé, technicien rivière Nord Médoc (33),
- Stéphane Jarleton, technicien rivière Syndicat d'aménagement des Eaux du bassin versant du Dropt (33, 24,47)
- Guéric Gabriel, technicien rivière de la communauté des communes de l'Estuaire (gestion de la Livenne) (33)
- Guillaume Bonvalet, technicien rivière de Barbanne, Palais, Lavie.
- Frank Quenault et Rémi Malraison, SIAEBVELG (33).
- Gael Pannetier, SABV Dronne Aval (33, 24 et 17)

- Geoffroy Millet, le Gua (33)
- Celia Janotto, Presqu'Ile d'Ambés (33)

2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales

MIGADO a répondu aux demandes de différents partenaires afin de mettre à disposition et de synthétiser les informations existant sur différents thèmes.

MIGADO fait également partie des comités départementaux qui se sont créés en Gironde et Lot et Garonne (actions portées par les FDAAPPMMA en collaboration avec les DDT et DDTM), et apporte un appui technique afin de suivre l'avancée de l'aménagement des ouvrages prioritaires anguilles (ouvrages ZAP).

MIGADO a travaillé avec la DDTM Gironde afin d'actualiser la totalité de la liste des ouvrages classés en liste 1 et liste 2, en apportant des informations complémentaires sur les propriétaires des ouvrages et l'état d'avancement de la franchissabilité des ouvrages. Cela représente pour la Gironde 270 ouvrages. Un travail a été réalisé également sur la priorisation des cours d'eau.

La DDTM Gironde a également demandé à MIGADO de travailler et d'apporter l'appui technique nécessaire aux gestionnaires des ouvrages à marée ayant participé à l'étude groupée Gironde afin de rendre franchissable au plus vite leurs ouvrages en s'appuyant sur le travail réalisé par le bureau d'étude EGIS Eau.

2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI

MIGADO fait également, en collaboration avec les techniciens rivières, de nombreux suivis afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion ou des aménagements réalisés. Ces suivis par pêches électriques font partie du programme d'action de MIGADO au niveau du bassin et sont présentés dans le rapport « Actions pour la sauvegarde de l'anguille dans le bassin ». Des fiches seront réalisées par MIGADO afin de mettre en avant l'évaluation de l'efficacité des aménagements et les inconvénients et avantages de chaque type d'aménagement.

2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM

Depuis novembre 2015, Vanessa Lauronce (MIGADO) est devenu co-animatrice du Groupe anguilles du GRISAM, en co-animation avec Anthony Acou du Museum d'Histoire Naturelle. Ce rôle est attribué pour 3 ans. MIGADO est en train d'organiser les prochaines journées anguilles du GRISAM, en partenariat avec SEINORMIG.

Les Journées ont eu lieu du 27 au 29 mars 2018 à Rouen. Le nombre de participants (141 personnes) a été le plus important depuis le début de l'organisation des Journées anguilles du GRISAM. Etaient représentés des organismes de recherche, des acteurs socio-économiques (bureau d'étude, exploitants...), l'administration (Ministère, DREAL...), des Etablissements publics, des collectivités territoriales, des associations migrateurs, de pêche de loisirs, de pêche professionnelles… Un site internet a été créé et est dédié à ces journées : www.grisam-anguille-rouen-2018.com.

En 2019, de nombreux échanges ont eu lieu entre les différents partenaires travaillant sur l'anguille en France. Des échanges avec le Museum National d'Histoire Naturelle ont eu lieu pour organiser en 2020 des ateliers thématiques. Les différents échanges ont permis d'identifier le besoin et la volonté d'organiser 2 ateliers :

- atelier biométrique afin d'uniformiser les prises de paramètres biométriques réalisées en France par les différents partenaires techniques (des stades pigmentaires à la prise des paramètres d'argenture) ;

- atelier Flottang : de nombreux partenaires utilisent les flottang pour différents suivis. Le retour d'expérience des différents suivis mis en place permettrait de travailler sur l'efficacité des flottang, les classes de taille des individus capturés, etc…

A retenir :

- ***Un réseau consolidé et dynamique entre les différents partenaires impliqués dans la gestion de l'anguille.***

- ***Un appui technique marqué et demandé de MIGADO aux gestionnaires d'ouvrages ou partenaires techniques et institutionnels dans les différents comités de pilotage des études traitant de la continuité écologique.***

3. LE GROUPE TECHNIQUE ANGUILLE COGEPOMI

Comme évoqué précédemment, les différentes actions développées pendant cette année 2019 ont nécessité des validations ou des consultations du Groupe Technique Anguille qui s'est donc réuni en mai 2019. Un groupe technique financeurs a été organisé afin de :

- faire le bilan des actions menées en 2019,
- présentation des perspectives et actions 2020,
- plan de financement des actions 2020.

Le compte-rendu de cette réunion et les annexes sont joints en annexe 1 de ce rapport.

4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI

Le 14 mai 2019, une séance plénière COGEPOMI a été organisée afin d'aborder différents points, dont le bilan des contrôles « pêches » réalisés principalement sur la civelle.

La convocation à cette réunion et le compte-rendu sont joints en annexe de ce rapport.

A retenir :

- ***Une synthèse annuelle des actions anguilles mises en place sur le territoire COGEPOMI***

CONCLUSION

Les actions validées dans le cadre du PLAGEPOMI et du PGA sont en cours de réalisation. De nombreuses avancées ont pu être mises en évidence.

Des participations à des groupes de travail nationaux permettent de diffuser les expériences afin que cela participe à la sauvegarde de l'anguille. Des avancées concrètes ont eu lieu et une coordination réelle entre partenaires est maintenant évidente. Ce travail commun permet de regrouper les moyens et les efforts pour la sauvegarde de l'anguille. Dans le but d'assurer la cohérence des actions et la diffusion des données existantes, de nombreux partenaires (bureaux d'étude, syndicat de bassins versants) sont en relation constante avec l'animatrice du Groupe technique anguille.

Le travail 2019 a permis de poursuivre les avancées sur les aménagements à la libre circulation. MIGADO a activement participé aux différents comités de pilotage des études groupées ou des études de bassin versant pour la restauration de la continuité écologique. De nombreux syndicats et techniciens de bassins versants se tournent désormais vers MIGADO pour avoir des conseils sur la mise en place des aménagements sur les ouvrages à marée. Les retours d'expérience sur les premiers effacements d'ouvrages permettent également de motiver certains syndicats. MIGADO est reconnu auprès des différents partenaires pour son expertise sur ces sujets-là. Les avancées et aménagements concrets ont peu évolué en 2019, les études étant terminées, et en attente de validation par les services de l'Etat. Les travaux mettent du temps à démarrer, des appels d'offre devant être lancés par les maitres d'ouvrages pour trouver les opérateurs adéquats et les montages financiers devant être mis en place.

La position de MIGADO est confirmée également au niveau national par le fait que le GRISAM a confié à MIGADO la co-animation du groupe anguille GRISAM, en collaboration avec la Museum National d'Histoire Naturelle. Les Journées anguilles GRISAM ont eu lieu du 26 au 29 mars 2018 à Rouen, et ont rassemblé un nombre de participants jamais égalé lors des précédentes journées. En 2019, des échanges ont eu lieu avec les partenaires techniques et scientifiques nationaux afin d'identifier les besoins ressentis pour la mise en place de deux ateliers thématiques en 2020.

Le Groupe technique anguille s'est réuni en mai 2019 afin de faire le bilan des actions 2019 et perspectives 2020.

Ce travail d'animation du groupe technique anguille permet d'avoir des synthèses à l'échelle du territoire COGEPOMI et de l'UGA de toutes les actions en cours sur les anguilles, et d'uniformiser les pratiques et méthodologies mises en place, seul moyen de pouvoir analyser les données de manière globale et avoir une vision générale de l'état de l'espèce.

ANNEXES

ANNEXES 1

REUNION GROUPE TECHNIQUE ANGUILLE DU COGEPOMI

Agence de l'Eau Adour Garonne – Délégation Atlantique
Dordogne
29 mai 2019

RELEVE DE DISCUSSIONS

Ordre du jour

- Bilan des actions anguilles 2019,
- Bilan PLAGEPOMI et PGA (bilan de l'élaboration des actions)
- Perspectives 2020 et plan de financement

Participants

Présents :
Gilles ADAM (DREAL Nouvelle Aquitaine)
Vanessa LAURONCE (animation / MIGADO)
Michel VIGNAUD (AFB)
François ALBERT (MIGADO / cellule Migrateurs Charente Seudre)
Mme RABIC (représente CRPMEM)
Antoine BALAZUC (CRPMEM Nouvelle Aquitaine)
Thomas FAUVEL (AADPPEDG)
Christian RIGAUD (Irstea)
Jean MARTIN (FDAAPPMA33)
Pascal VERDEYROUX (EPIDOR / Animateur groupe Migrateurs Dordogne)
Dominique TESSEYRE (AEAG)
Alice DECHRISTE (département de la Gironde)

Excusés / absents :
Stéphane LUCAS (MIGADO)
Audrey POSTIC-PUIVIF (Eptb Charente / Cellule Migrateurs Charente Seudre)
Thomas REYNIER et François MAUREL (EDF)
Caroline ASTRE (AEAG)
Sylvie RAMBAUD (AEAG)
Romain FABRE (Région Nouvelle Aquitaine – fonds FEDER)
Eric LAVIE (Région Nouvelle Aquitaine)
Isabelle LAROCHE et Amélie CLEMENT (Région Nouvelle Aquitaine)
Aline CHAUMEL (SMEAG / animateur groupe Migrateurs Garonne)
Cécile DUVAUCHELLE (CRPMEM Nouvelle Aquitaine)
Paul TOITOT (AADPAEFG)
Delphine CASTADERE (Département Lot et Garonne)
Cathy PRIGENT (Département Dordogne)

En annexe : Présentations faites en séance
Tableaux Synthèse des actions

Présentation des actions anguilles portées par MIGADO

Voir présentation jointe en annexe

François ALBERT : Sur la Seudre : même observation sur la Seudre en terme de taille de civelles et stades pigmentaires (manip sur les suivis d'entrée de civelles dans les marais de la Seudre). Rapport spécifique sur ce sujet en cours, et devra sortir à l'automne.
Mme RABIC demande à avoir ces informations-là et les rapports correspondants.
Vanessa LAURONCE précise que tous les rapports techniques reprenant le détail des actions et résumés techniques synthèse de ces actions sont envoyées à tous les partenaires techniques, institutionnels et financiers des actions et sont en libre accès.
Gilles ADAM estime qu'il faut revoir la conclusion sur les classes de taille (augmentation de la proportion des jeunes anguilles au cours des années au niveau des stations de contrôle, car on regarde en répartition des jeunes individus, on ne parle pas des grandes tailles. Mettre en lien avec le nombre d'anguilles, car cette information peut également être le reflet de la disparition des grandes anguilles à cause de prédations en aval par exemple. Par contre en prenant les trois indicateurs, il est possible d'avoir une vision globale de l'espèce et d'imaginer une amélioration de la population d'anguilles, chaque indicateur pris individuellement ne peut arriver à cette conclusion.

Présentation des actions anguilles portées par la FDAAPPMA33

Cf présentation jointe en annexe

Michel VIGNAUD (AFB) demande si on a les résultats de la pêcherie aval sur le Canal des Etangs.
Alice DECHRISTE (Dep 33) : discussion avec Nicolas Dolidon (DDTM33) qui va se tourner vers Christian Rigaud pour l'analyse des données, si la DDTM33 réussit à récupérer les données. Christian Rigaud sera consulté pour traiter les données de l'ensemble du système.
François ALBERT explique que sur la Seudre, une convention de partenariat avec le CRPMEM a été passée pour avoir les données.
Vanessa LAURONCE explique qu'il y a quelques années une demande avait été faite en tant qu'animatrice du Groupe Technique Anguille Cogepomi au CRPMEM NA, demande qui avait été refusée. Vanessa Lauronce renvoie la demande courrier et la réponse de refus à Antoine BALAZUC.
Christian RIGAUD pense qu'il est intéressant de mettre en perspective ce qui a été prélevé par la pêcherie aval, et comparaison avec ce qui a été déversé dans le Lac.
En ce qui concerne la présentation sur le suivi dévalaison du Canal des Etangs, Christian RIGAUD précise qu'on ne peut pas parler de jeunes males, car suivant la taille des moins de 45, les individus peuvent devenir des femelles.
Pascal VERDEYROUX pense que le numéro pit-tag n'est pas forcément utile pour une manip de marquage-recapture car n'apporte pas d'information complémentaire. Un marquage au bleu alcyan peut être suffisant.
Vanessa LAURONCE pense que le numéro pit-tag peut éviter de revoir des individus dévalant plusieurs fois (arrêt de la dévalaison, retour vers le Lac).
Jean MARTIN pense renforcer le marquage sur les petits individus car c'est sur cette part d'individus qu'on peut éventuellement louper des individus à cause du maillage des filets ou des cadres. Idée 2020 : repartir sur la dernière fois sur le même protocole, avec du marquage recapture, puis alléger énormément le suivi.

Présentation des actions anguilles portées par la FDAAPPMA17

Voir présentation jointe en annexe

La FDAAPPMA17 porte le suivi de la passe spécifique anguilles de Saujon. Cette passe est utilisée comme indicateur du recrutement fluvial. Apporte des éléments pour l'étude RCE, son fonctionnement nécessite un passage régulier sur site du personnel.
Dans le cadre de l'étude continuité : la gestion va être regardée et adaptée pour optimiser les entrées d'eau.
Il est prévu comme sur Golfech de faire des tests avec hyzkia pour mettre au point un comptage automatique d'individus plus petits. Les tests vont commencer à tester à l'automne 2019.

Présentation des actions anguilles portées par la Cellule Migrateurs Charente Seudre

Voir présentation jointe en annexe

Dominique TESSEYRE s'étonne de la non-présence d'un système de vidéo-comptage sur St Savinien.
François ALBERT explique qu'aucune réservation n'a été prévue pour un système de comptage vidéo, car une partie du temps l'ouvrage est franchissable par surverse lors des forts coefficients de marée, du coup le comptage ne serait pas représentatif.
Jean MARTIN demande quel est le protocole utilisé pour évaluer le stock en place pour les pêches au verveux ?
François ALBERT explique qu'1 verveux est installé par 100m linéaire de fossé à poissons. Mis en place sur Seacase. Le protocole précis pourra être fourni par Eric Buard.
Mme RABIC pense qu'il faut faire apparaitre dans les graphes, les quotas conso/repeuplement, avec explications de pourquoi le quota est atteint ou pas.
Gilles ADAM pense qu'il est compliqué de comparer nos suivis et les captures par les pêcheurs professionnels, depuis la mise en place des quotas, mais on peut regarder les captures par unité d'effort.

Présentation des actions anguilles portées par Irstea (Christian RIGAUD et Frédérique BAU)

Voir présentation jointe en annexe

En 2020 : Medocang poursuite avec des analyses sur indiv. plus grandes (jaunes et argentées).
En 2020 : les systèmes seront démontés à l'automne 2019. Encore peut être quelques manip mais pas d'autres suivis en 2020. Méthodologie assurée, fin des manip.
Remarque : limite des suivis avec grandes antennes : hauteur d'eau et vitesse de dévalaison. Efficacité 22 à 25% pour la dévalaison lors des crues.

Présentation des actions anguilles portées par le EPIDOR

Epidor portait les suivis dévalaison anguilles de 2011 à 2016. En 2016 et 2017 : pas de pêches réalisées. EPIDOR a repris en 2017 et 2018 en collaboration avec Irstea et le Syndicat de bassin versant Dronne aval.
Pêche à la période de Noël (une semaine – 70 anguilles argentées). Suivi prolongé en 2019 et 2020 avec 10 000€, avec aide AEAG (50%), Région NA (20%), autofinancement (30%)

Bilan des actions PLAGEPOMI et PGA

Cf présentation jointe : synthèse des actions mises en place de 2015 à 2019 : plans de financement, porteurs de projet , etc….

Actions 2020 et plans de financement des actions anguilles

Toutes les actions techniques présentées pour 2020 ont été validées par le Groupe Technique anguille COGEPOMI.

- MIGADO :
  Coût des actions entre 2019 et 2020 à peu près identique.
  Plan de financement envisagé : assez similaire à celui de 2019 (AEAG entre 31 et 35%, FEDER entre 45 et 50%, département 33 environ 5%, département 24 environ 1% et Région Nouvelle Aquitaine 3% en 2019).
  La Région Nouvelle Aquitaine, étant absente à cette réunion, a fait passer l'information avant la réunion que le financement de la Région n'est plus soumis aux règles de financement exclusif d'investissement ou prestation, mais il est possible de financer du fonctionnement. Par contre l'enveloppe allouée aux Migrateurs en Nouvelle Aquitaine (anguilles, aloses, lamproies, stations de contrôle) ne pourra être augmentée (c'est-à-dire sera de 5 200€). La Région Nouvelle Aquitaine finance par ailleurs environ 110.000€ sur le programme Saumon en Aquitaine.
  En ce qui concerne le FEDER Nouvelle Aquitaine, Romain FABRE ne pouvant être là, il a également fait passer l'information qu'il n'y aura pas assez de financement FEDER suffisamment pour tous les programmes milieux aquatiques et poissons migrateurs, et un tri sera fait parmi les différents projets déposés.
  Dominique TESSEYRE a besoin de connaitre le coût des actions très rapidement pour tous les partenaires. Pour le moment, elle a prévu la même enveloppe pour 2020 que celle pour 2019. Ne pas augmenter le coût des actions.
  Dominique TESSEYRE explique également que dans le cadre des politiques publiques portées par l'Etat, l'AFB et l'Agence de l'Eau, le STB peut aussi aller discuter avec la Région Nouvelle Aquitaine des possibilités de financement des programmes migrateurs.
  Le Département Gironde explique que MIGADO dépasse déjà le plafond maximum de 250 000€, dont 30% peuvent être financés par le Département, car éligibles sur les milieux aquatiques. Actuellement à l'échelle de MIGADO, le financement du Département gironde est de 43 000€ pour tous les dossiers, ce qui est en dessous des 30% du plafond max de 250.000€. Alice DECHRISTE pense que le budget ne changera pas, mais possibilité de toujours demander plus, et à voir si cela peut être financé.

- Cellule Migrateurs Charente Seudre :
  Coût des actions anguilles difficile à estimer car la Cellule Migrateurs travaillent sur un programme multi-espèces et il est difficile de différencier les actions anguilles dans les programmes présentés.
  Même plan de financement envisagé, en espérant pouvoir financer les actions à 100% car en 2019, la Région Nouvelle Aquitaine n'a pas voulu financer l'animation continuité, et a baissé son taux de financement à 40%. Il y a donc un reliquat de 10 000€ d'autofinancement sur les actions anguilles.

- FDAAPPMA33 :
  2019 : plan de financement AEAG 60% et 40% FEDER. Même plan de financement prévu pour 2020. En attente de la possibilité de financement FEDER comme MIGADO.

- FDAAPPMA17 :
  Séparer dans la présentation des actions les lignes de Saujon et du futur suivi de St Savinien. Le Département 17 prendra en charge à 100% le suivi de St Savinien car réglementaire.

LISTE DES PARTICIPANTS

Réunion Groupe Technique Anguille du COGEPOMI Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Agence de l'Eau Adour Garonne - Salle Boutonne
4 rue du Professeur Lavignolle – 33300 BORDEAUX

29 mai 2019

Membres du Groupe technique COGEPOMI	Organisation	e-mail	Signature
Gilles ADAM	DREAL Nouvelle Aquitaine	gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr	
Stéphane LUCAS	Ass MIGADO	Stephane.lucas@migado.fr	Excusé
Vanessa LAURONCE	Ass. MIGADO / Animatrice Groupe Technique Anguille	vanessa.lauronce@migado.fr	
Matthieu CHANSEAU	AFB	Matthieu.chanseau@afbiodiversite.fr	
Michel VIGNAUD	AFB	Michel.vignaud@afbiodiversite.fr	
Aline CHAUMEL	SMEAG / Animatrice Groupe Garonne	aline.chaumel@eptb-garonne.fr	
Jean MARTIN	FDAAPPMA33, représentant les FD du territoire COGEPOMI	jean.martin@peche33.com	
François MAUREL	EDF	francois.maurel@edf.fr	
Thomas REYNIER	EDF	thomas.reynier@edf.fr	Excusé
Audrey POSTIC-PUIVIF	Eptb Charente / Cellule Migrateurs Charente Seudre	audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net	Excusée
François ALBERT	MIGADO / Cellule Migrateurs Charente Seudre	Francois.albert@migado.fr	
Mme RABIC	CRPMEM Nouvelle Aquitaine	j.rabic@orange.fr	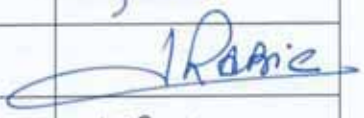
Thomas FAUVEL	AADPPEDG	aadpped33@gmail.com	
Christian RIGAUD	Irstea	christian.rigaud@irstea.fr	
Frédérique BAU	Irstea	Frederique.bau@irstea.fr	
Dominique TESSEYRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	tesseyre@eau-adour-garonne.fr	
Paul TOITOT	AADPAEFG	paul1.toitot@orange.fr	
Pascal VERDEYROUX	EPIDOR / Animateur Groupe Dordogne	p.verdeyroux@eptb-dordogne.fr	

Partenaires invités	Organisation	e-mail	Signature
Eric LAVIE	Région Nouvelle Aquitaine	eric.lavie@nouvelle-aquitaine.fr	Excusé
Isabelle LAROCHE	Région Nouvelle Aquitaine	i.laroche@nouvelle-aquitaine.fr	Excusée.
Romain FABRE	Région Nouvelle Aquitaine (FEDER)	romain.fabre@nouvelle-aquitaine.fr	Excusé
Amélie CLEMENT	Région Nouvelle Aquitaine (FEDER)	amelie.clement@nouvelle-aquitaine.fr	
Delphine CASTADERE	Département Lot et Garonne	Delphine.Castadere@lotetgaronne.fr	
Cathy PRIGENT	Département Dordogne	c.prigent@dordogne.fr	Excusée
Sylvain BROGNIEZ	Département Gironde	s.brogniez@gironde.fr	
Alice DECHRISTE	Département Gironde	a.dechriste@gironde.fr	
Elsa BARRE	Département Gironde	e.barre@gironde.fr	
Nicolas SURUGUE	AFB	Nicolas.suruge@ afbiodiversite.fr	
Cécile DUVAUCHELLE	CRPMEM Nouvelle Aquitaine	cduvauchelle@peche-nouvelleaquitaine.com	Excusée
Antoine BALAZUC	CRPMEM Nouvelle Aquitaine	abalazuc@peche-nouvelleaquitaine.com	
Caroline ASTRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	Caroline.astre@eau-adour-garonne.fr	Excusée
Sylvie RAMBAUD	Agence de l'Eau Adour Garonne	sylvie.rambaud@eau-adour-garonne.fr	

L'anguille européenne
Groupe Technique anguille mai 2019
Groupe financeurs

Les actions sur le territoire Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs

Des actions de suivi d'état de la population

ACTANG

3 grands types d'actions

Le suivi du flux entrant de civelles dans l'Estuaire

Le front de répartition des jeunes anguilles sur les deux principaux axes

L'évolution des migrations aux stations de contrôle de Tuilières et Golfech (classes de taille)

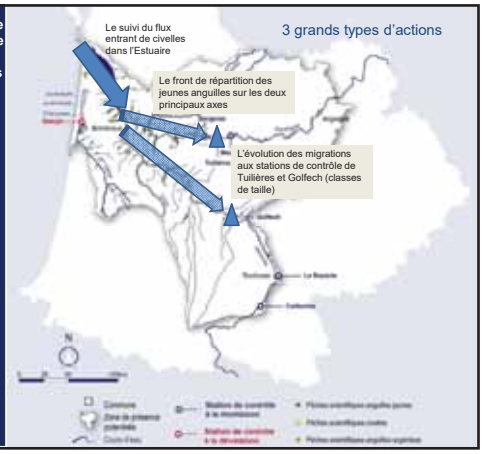

Les actions sur le territoire Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs

Des actions de gestion et évaluation des mesures de gestion locale

ACTANG

Efficacité de la gestion des ouvrages à marée

L'évaluation de l'impact des ouvrages et rétablissement de la libre circulation

Optimisation de la gestion des marais pour favoriser la dévalaison

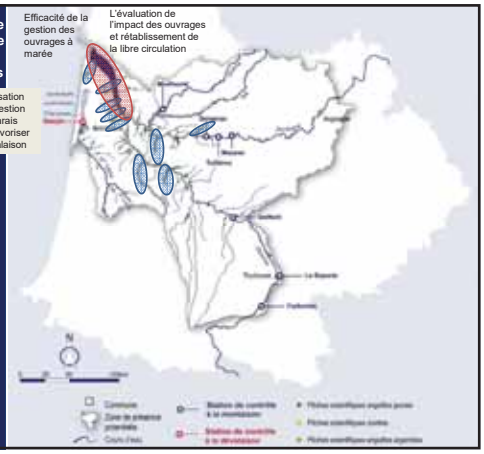

Les actions sur le territoire Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs

Des actions directement liées au PGA

ARANG

65 stations de pêches électriques

Suivi dévalaison par caméra sonar

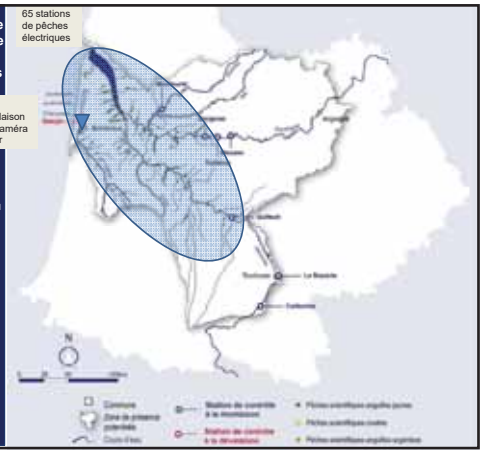

Les actions de suivi d'état de la population

Stade civelles

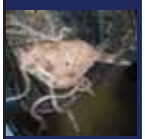

Début des suivis en 2016, 2 à 6 suivis par mois toute l'année

ACTANG

Le suivi du flux entrant de civelles

⇒**Objectif : suivre l'évolution du flux entrant de civelles tout au long de l'année**

⇒Données comparées avec les données de captures des pêcheurs professionnels fluviaux et maritimes, afin de caler l'indicateur qualitatif en période de pêche professionnelle

⇒ un seul site prospecté pour augmenter la fréquence des échantillonnages en période pêche professionnelle

Les actions de suivi d'état de la population

Le suivi du flux entrant de civelles

⇒Données comparées avec les données de captures des pêcheurs professionnels fluviaux et maritimes, afin de caler l'indicateur qualitatif en période de pêche professionnelle

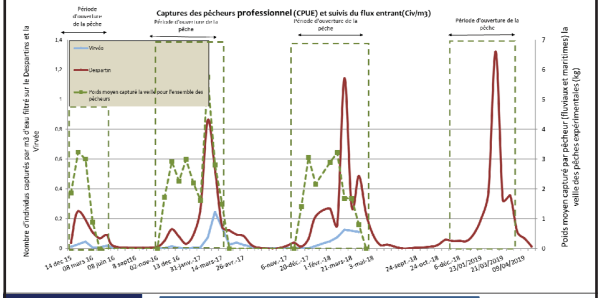

ACTANG

Augmentation du recrutement estuarien. Arrivée des civelles en quantité plus importante sur une plus longue période

Les actions de suivi d'état de la population

Stade civelles

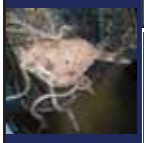

ACTANG

Le suivi du flux entrant de civelles

⇒Données complémentaires sur les stades pigmentaires et sur les espèces estuariennes

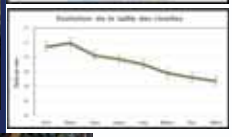

- Les plus jeunes stades pigmentaires arrivent en début de saison
- Les civelles sont plus grandes en début de saison

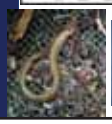

Suivis multi-espèces : observations des espèces estuariennes

- Lamproies fluviatiles : mars/avril
- Jeunes sandres et jeunes flets : mi-mai
- Premières crevettes fin mai début juin

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes

ACTANG

Le suivi du front de répartition des moins de 10 et 15 cm

Objectifs :

- Caractériser et suivre le front de répartition des anguilles de moins de 10 et 15 cm
- Axe Garonne : axe libre non entravé d'obstacles à la migration des moins de 10 et 15cm.

22 stations sur les affluents de la Garonne et Dordogne

Suivis par pêches électriques en pied d'ouvrages de 2005 à 2019

97 % des individus capturés mesurent moins de 30 cm, avec une forte prédominance des moins de 15 cm après 2014..

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes

ACTANG

Le suivi du front de répartition des moins de 10 et 15 cm

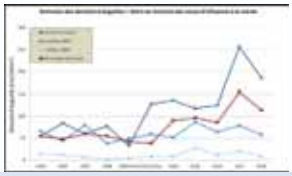

Reflet des entrées de civelles dans l'Estuaire

⇒ **Le secteur Estuaire répond en premier avec une forte dominance des moins de 10cm**

⇒ **Augmentation des densités des moins de 10cm en 2017 visible maintenant sur des secteurs plus amont sur des indiv. plus grands.**

⇒ **Déplacement de la D50 des moins de 10cm vers l'amont**

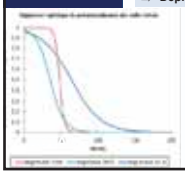

Augmentation du recrutement fluvial, du flux entrant de civelles

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes en migration

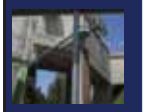

Suivis passes à anguilles depuis 1999 sur Tuilières, 2002 sur Golfech, 2006 sur Mauzac, 2015 sur Monfourat

ACTANG

Les suivis aux stations de contrôle

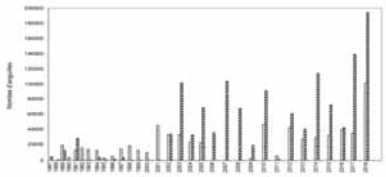

- Plus fortes migrations observées sur les deux axes en 2018
- Même évolution des migrations sur l'axe Garonne et Dordogne au cours du temps
- Les migrations dépendent des conditions environnementales, efficacité des passes et attractivité

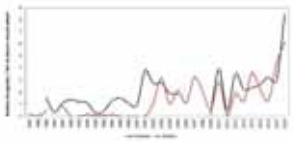

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes en migration

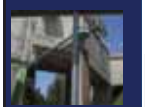

ACTANG

Les suivis aux stations de contrôle

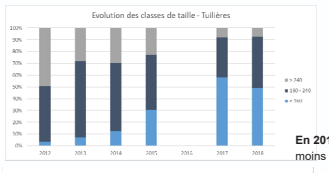

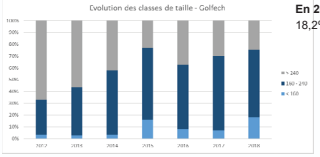

En 2012 : **3,5%** d'anguilles de moins de 160mm

En 2018 : **49,1%** à Tuilières et 18,2% à Golfech

Diminution des classes de taille = Reflet de l'augmentation du recrutement fluvial

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes en migration

ACTANG

Les suivis aux stations de contrôle

Avec la diminution des tailles d'anguilles, problème d'efficacité des compteurs

En 2019 : test d'un nouveau système de comptage pour indiv. plus petits à Golfech => objectif: réduire les manipulations d'anguilles et alléger les comptages

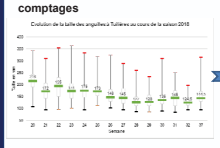

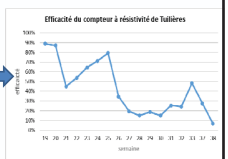

Finalisation des analyses des comportements migratoires en fonction des conditions environnementales en 2019 **=> optimisation de la gestion des passes**

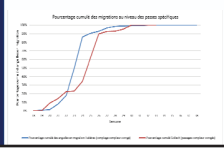

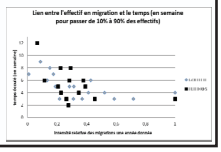

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes en migration

ACTANG

Les suivis aux stations de contrôle

Franchissabilité de Mauzac => importance d'optimiser le franchissement de Mauzac aux anguilles

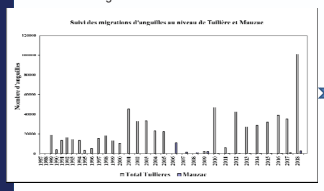

Année de migration	Part de passage à Mauzac par rapport à Tuilières
2010	0,48%
2011	1,45%
2012	0,32%
2013	0,17%
2014	1,83%
2015	1,51%
2016	0,91%
2017	1,88%
2018	2,57%

Monfourat => échantillonnages ponctuels. Tests d'optimisation de comptage automatique sur individus plus petits que Golfech

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes en migration

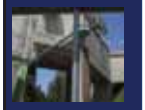

ACTANG

Les suivis aux stations de contrôle

Les marquages-recaptures d'anguilles

⇒ Pas de marquage en 2019

⇒ Analyse globale des données en cours pour définir nécessité de poursuivre les marquages

Tuilières

Année Lacher	Total recaptures	Total marquées	% recapture
1999	75	416	18%
2000	275	1183	23%
2001	0	1	0%
2004	53	885	6%
2005	46	1145	4%
2009	117	471	25%
2010	175	500	35%
2011	315	768	41%
2012	198	431	46%
2013	225	454	50%
2014 - 2015	112	200	56%
2016	152	400	38%
2017	202	480	42%
2018	145	417	35%
?	42		
Total	2130	7791	27%

Golfech

Année Lacher	Total recaptures	Total marquées	%recapture
2004	175	942	19%
2005	222	1246	18%
2006	195	763	26%
2007	103	307	34%
2008	217	553	39%
2009	80	425	19%
2010	74	342	22%
2011			
2012	78	320	24%
2013	154	582	26%
2014	66	219	30%
2015	97	290	33%
2016	219	526	42%
2017	189	526	36%
Total	1869	7041	27%

Amélioration des taux de recapture à Tuilières depuis la nouvelle passe. Bons taux à Golfech => Analyses en cours pour évaluer l'efficacité des passes et les comportements migratoires.

La gestion des ouvrages à marée

Stade civelles

ACTANG

Optimisation de la gestion des ouvrages à marée

- Test de gestion sur Beychevelle : 3 suivis réalisés en 2019

- Evaluation de l'efficacité des aménagements des ouvrages à marée

	Densité (nombre d'indiv./100m²) < 15cm		Nombre d'anguilles < 15cm	
	Avant aménagement de l'ouvrage à marée	Après aménagement de l'ouvrage à marée	Avant aménagement de l'ouvrage à marée	Après aménagement de l'ouvrage à marée
Marais d'Arcins (cale en bois en 2009)	82,8	173	72	342
Marais de Laffite (raidisseur en 2010)	39,7	213	65	327
Marais de Ludon (vantelle)	44,9	139	44	303

La gestion des ouvrages à marée

Stade civelles

ACTANG

Optimisation de la gestion des ouvrages à marée

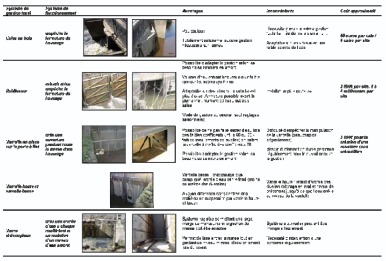

- Fin des suivis sur les 6 sites testés avec gestion avec des cales, raidisseurs sur clapets, vantelles haute et basse.
- Poursuite des suivis une année sur deux sur la vanne téléscopique de l'Ile Nouvelle (suivi en 2018 prévu).

Transfert de l'expérience aux TR ; appui technique à la gestion des ouvrages à marée (en lien avec DDTM) : derniers ouvrages en cours d'aménagement

La gestion des ouvrages et l'évaluation de l'efficacité

Stade anguilles jaunes en migration

12 cours d'eau prospectés
49 ouvrages

ACTANG

Evaluation de l'impact physique des obstacles à la migration de montaison de l'anguille

⇒**Suivi de l'efficacité des systèmes de gestion ou aménagements d'ouvrages**

Objectif : comparer les différents types de gestion ou aménagements et leur efficacité en terme de franchissement piscicole (arasement, gestion de vannes, passe mixte canoe/anguille, rivière de contournement….;)

Cours d'eau prospectés :
Jalle de Castelnau (33)
Jalle du Breuil (33)
Chenal du Gua (33)
Despartins (33)
Ciron (33)
Barguelonne (82)
Gélise (47)
Lisos (47)
Soulège (33)
Barailler / Eyraud (24)
Engranne et Saucats (à venir – référence)

Couplage de différents suivis sur certains sites pour avoir une vision globale de ou des populations :

- **Despartins, Breuil et Chenal du Gua :** pêches civelles (Despartins et Breuil), suivis par pêches électriques, flottang, verveux (anguilles de dévalaison) .

- **Le Ciron,** évaluation efficacité aménagement pour anguilles et lamproies (pêches ammocètes, suivis frayères et radiotélémétrie)

La gestion des ouvrages et l'évaluation de l'efficacité

Stade anguilles jaunes en migration

12 cours d'eau prospectés
49 ouvrages

ACTANG

Evaluation de l'impact physique des obstacles à la migration de montaison de l'anguille

⇒**Suivi de l'efficacité des systèmes de gestion ou aménagements d'ouvrages**

Exemple du Ciron

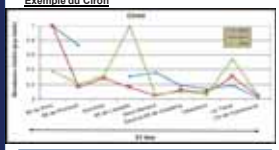

Accumulation au pied de La Trave et au moulin Lassalle en 2018. Moulin du Pont peu bloquant en 2018 (fort débit)

Exemple du Chenal du Gua

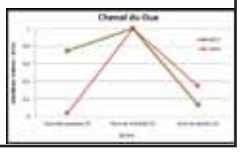

Pêches électriques peu efficace au pied du Pont des Paysans. Faibles densités => bonne efficacité des aménagements

La gestion des ouvrages et l'évaluation de l'efficacité

Stade anguilles jaunes en migration

Evaluation de l'impact physique des obstacles à la migration de montaison de l'anguille

⇒**Suivi de l'efficacité des systèmes de gestion ou aménagements d'ouvrages**

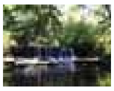

Avant arasement

Après arasement

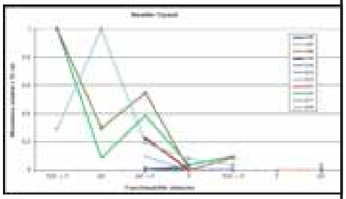

12 cours d'eau prospectés
49 ouvrages

Evaluer la franchissabilité grâce aux suivis et au déplacement des anguilles sur l'axe

Observation du déplacement des anguilles vers l'amont et de LPM (non présente avant).
Par contre mise en évidence d'un nouveau point de blocage avec arasement 1er obstacle

ACTANG

Les actions de gestion du milieu et de la population

Stade anguilles argentées

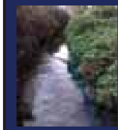

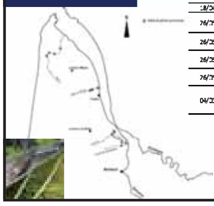

Evaluation de la capacité de dévalaison des anguilles argentées dans les zones de marais aménagées pour la montaison, et adaptation si nécessaire de la gestion du milieu

Pose de verveux tous les 3 mois sur Chenal du Gua, Jalle du breuil, Despartins et Laurina)

Date	Lieux	Taille (mm)	Poids (g)	Diamètre Occulaire (Horizontale/Verticale) (mm)	Longueur Nageoire pectorale (mm)	Stade Argentée ou Jaune (selon l'indice de Durif)	Observation
13/04/2018	Mitivier: Pont D209	277				J	
13/04/2018	Saint Aubin Le Hamand	307	40	h:4.56/v:3,34	14,3	J	
13/04/2018	Saint Aubin Le Flamand	237				J	
13/04/2018	Saint Aubin Le Flamand	357	66	h:4.96/v:4,39	16,01	J	
18/04/2018	jalle de Breuil: château Rotschild (pont D2)	640	437	h:7,47/v:6.5	34,2	J	ERC1
18/04/2018	Jalle de Breuil:aval	305				J	
26/05/2018	Laurina: aval, station de lagunage	465	208	h:4.91/v:4,62	20,91	J	
26/05/2018	Laurina Maqueline/Hontique	155				J	
26/05/2018	Laurina Maqueline/Hontique	241	25			J	
26/05/2018	Laurina Maqueline/Hontique	392	116	h:4.73/v:4,74	16,4	J	ERC1
04/05/2018	chenal du gua: marais amont pont de la brède	326	62	h:3.97/v:3,34	14,42	J	

Pas de captures en hiver.
Pose des verveux seulement en période de capture (printemps, été, automne)

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes

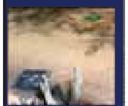

Captures de jeunes anguilles avec des pièges passifs en pied d'ouvrages

__Objectif :__
- Déterminer une méthode efficace d'évaluation de présence des jeunes anguilles en pied d'ouvrages
- Méthode utilisable sur les sites non pêchables en pêche électrique

__Partenariats__
- Travail en commun entre Irstea, Migado, Cellule Migrateurs Charente Seudre, FDAAPPMA33, Unima

__Axes de travail recherchés__
- Comparaison de différents treillis
- Couplage piégeage / abondance (comparaison pêche électrique / treillis)
- Evaluation du signal de piégeage des 6-9cm le long des axes au niveau des premiers ouvrages

__Actions MIGADO__
- Mise en place des flottangs (6 par site) sur 6 sites front de colonisation et en pied d'obstacles successifs sur Chenal du Gua (4 ouvrages) et Ciron (4 ouvrages)
- Au total 66 engins passifs posés à chaque session de pêche (début et mi juin)
- **Comparaison résultats Flottang et pêches électriques**

- **En 2018 : session en septembre seulement**
- **En 2019 : session au printemps – données en cours** – de très fort taux de captures pour le moment (jusqu'à 300 anguilles par flottang)

ACTANG

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes

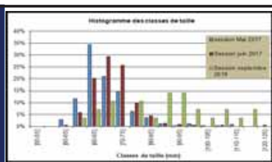

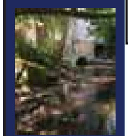

Taille moyenne des indiv. 75mm

97% des captures sont des individus de moins de 10cm

Anguilles plus grandes en septembre

Corrélation (r²=0,57) entre les densités de moins de 10cm capturées en pêche électrique et le nb d'indiv. capturé par flottang

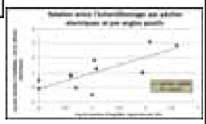

Même tendance en terme d'accumulation et de franchissabilité d'obstacles

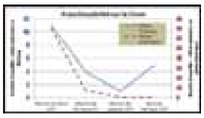

Différence entre les pêches élect. et Flottang au 1er ouvrage : efficacité pêche ?

Suivis à poursuivre pour affiner la relation pêche électrique / capture flottang

AC

Monitoring PGA

Stade anguilles jaunes

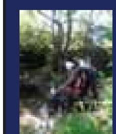

La population en place d'anguilles jaunes dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains, Arcachon

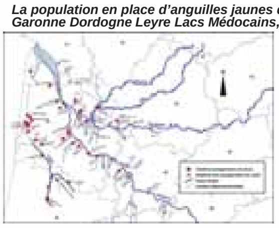

74 stations prospectées

- 18 sur le bassin Dordogne
- 20 sur le bassin Garonne
- 9 sur affluents Estuaire
- 4 affluents de l'Isle
- 3 affluents du bassin d'Arcachon
- 9 sur le bassin de la Leyre
- 11 sur le bassin des Lacs Médocains (Rivière Index)

✓ Répartition des classes de taille différentes selon les bassins versants

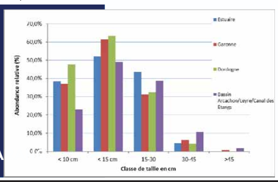

✓ Densités moyenne d'anguilles par secteur

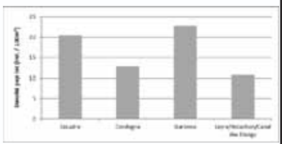

A

Monitoring PGA et PLAGEPOMI

Stade anguilles argentées

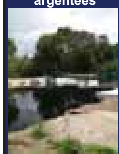

saison 2018 :
Démarrage du suivi dévalaison au niveau de Batejin - Canal des Etangs

saison 2019 :
Poursuite du suivi et amélioration de l'efficacité de l'enregistrement sonar

ARANG

Suivi de la dévalaison à Batejin – Canal des Etangs

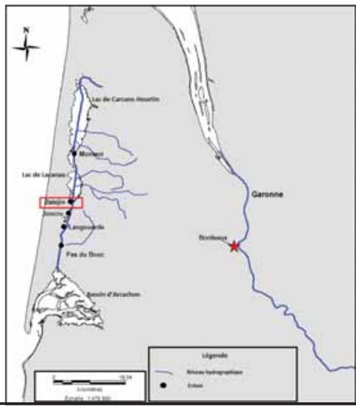

Monitoring PGA et PLAGEPOMI

Stade anguilles argentées

ARANG

Suivi de la dévalaison à Batejin – Canal des Etangs

Caméra Blueview installée en février 2018 (2 têtes d'enregistrement)

Reconnaissance d'espèce

Monitoring PGA et PLAGEPOMI

Stade anguilles argentées

ARANG

Suivi de la dévalaison sur le Canal des Etangs

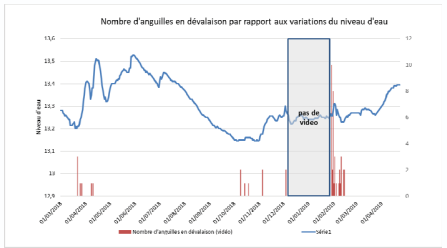

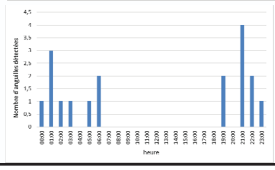

Dévalaison exclusivement de nuit

Monitoring PGA et PLAGEPOMI

Stade anguilles argentées

ARANG

Suivi de la dévalaison sur le Canal des Etangs

Comparaison entre les anguilles détectées à la caméra sonar et capturées par la FDAAPPMA33 de mars à début décembre 2018

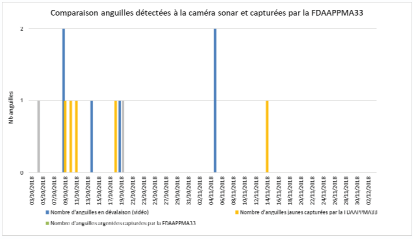

- **Relation difficile à faire entre les anguilles lâchées et visualisées à la caméra : anguilles jaunes, arrêt de la migration ?**

Marquage et suivi des anguilles en acoustique en 2019-2020 pour optimiser les informations sur l'efficacité de la caméra sonar

Monitoring PGA et PLAGEPOMI

Stade anguilles argentées

ARANG

Suivi de la dévalaison sur le Canal des Etangs

Caractérisation des anguilles en dévalaison

Taille estimée des anguilles en dévalaison	% anguilles
40 cm	7,1%
50 cm	17,6%
60 cm	5,9%
70 cm	52,9%
80 cm	17,6%

Plan d'échantillonnage

1 mars au 22 mars	24h/24
23mars au 15 avril	Visionnage nuits et retour sur journée si présence d'anguilles la nuit)
15 avril au 30 septembre	Échant. 3 nuits/ sem, et une journée entière
1er oct. Au 23 avril	Ech. Nuit pêche au filets et journées et nuits suivants les relâchés

Monitoring PGA et PLAGEPOMI

Stade anguilles argentées

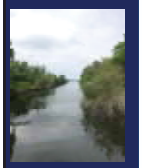

ARANG

Mise en place du suivi de la dévalaison à Batejin – Canal des Etangs

- ✓ **En 2020 : Enregistrement en continu toute l'année**
- ✓ **Optimisation de l'efficacité des enregistrements** (en parallèle aux suivis mis en place par la FDAAPPMA33)
- ✓ **Optimiser le plan d'échantillonnage des enregistrements (dépouillement seulement des nuits)**
- ✓ **Faire des marquages acoustiques des anguilles argentées et jaunes capturées puis remises à l'eau : suivi de la sortie du Lac, jusqu'à la sortie du Canal des Etangs**
- ✓ **Analyser les données de dévalaison en fonction de la surverse mise en place sur le site**
- ✓ **Analyser les données de dévalaison en fonction des débits du canal, de la température, de la période et des paramètres environnementaux (mise en place d'enregistreurs de niveau et de température fin 2018)**
- ✓ **Transfert des données à l'AFB pour intégration dans le PGA**

Animation / communication

AANG

Animation du Groupe Technique Anguille

Saison 2018 et 2019:

Animation du Groupe technique, communication , appui technique aux Syndicats de bassins versants et partenaires institutionnels, administratifs ….

Suivi des études de rétablissement de la continuité écologique et des ouvrages ZAP et liste 2

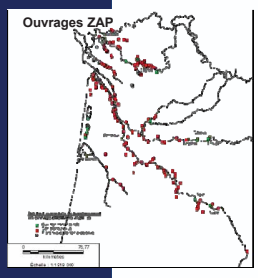

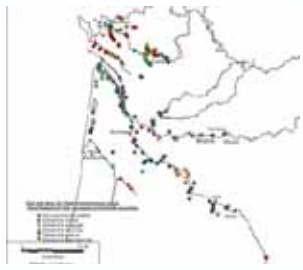

- Mise en commun des données avec DDTM et homogénéisation des termes.
- Transfert des données pour le projet SIG Estuaire
- Travail sur les listes de cours d'eau classés liste 2 : actualisation de l'état d'avancement des projets et priorisation

Animation / communication

Animation du Groupe Technique Anguille

Territoire COGEPOMI
60% des obstacles traités ou en cours (étude terminée)
41% des ouvrages non traités dont 25% où les propriétaires ne veulent pas participer, les autres en discussion

Territoire Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs
73% des obstacles traités ou en cours (étude terminée)
27% des ouvrages non traités dont 13% où les propriétaires ne veulent pas participer, les autres en discussion

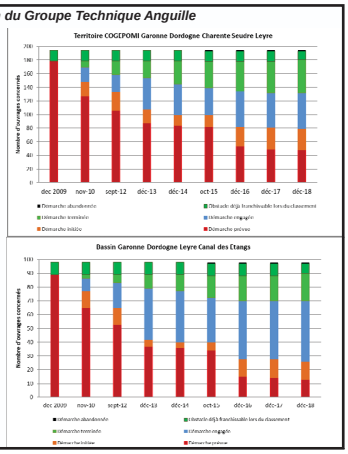

AANG

Animation / communication

Animation du Groupe Technique Anguille

Type d'aménagements réalisés

AANG

Animation / communication

Animation du Groupe Technique Anguille

Type d'aménagements réalisés

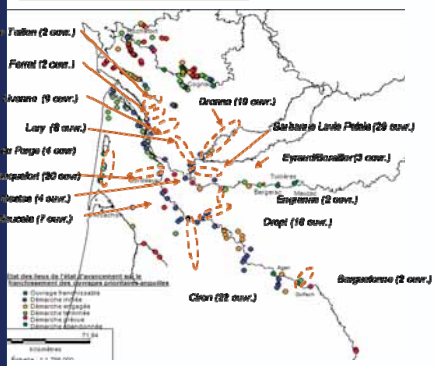

AANG

Animation / communication

Animation du Groupe Technique Anguille

Synthèse des quotas pêches civelles professionnelles maritimes et fluviaux

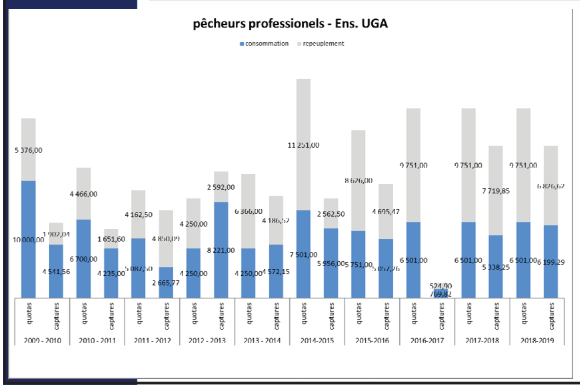

Suivi de la mise en place des actions du PLAGEPOMI 2015-2019 et PGA

Groupe Technique anguille mai 2019

Les actions PLAGEPOMI et PGA

Répartition du coût des actions par thématique

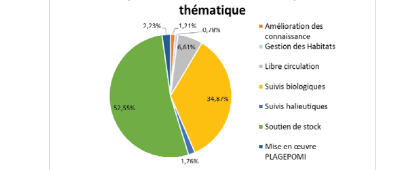

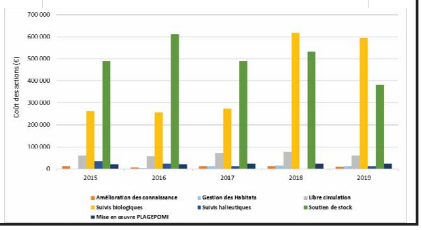

Les actions PLAGEPOMI et PGA

Répartition des actions par maitre d'ouvrage

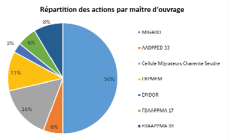

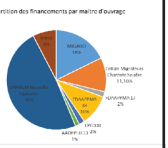

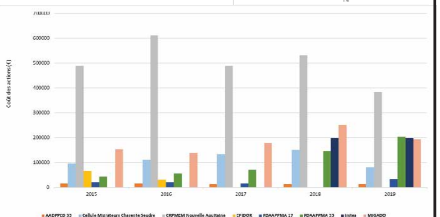

Les actions PLAGEPOMI et PGA

Répartition des actions par financeur

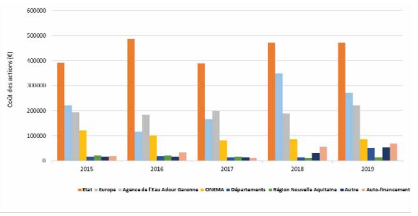

Répartition des financements des actions anguilles

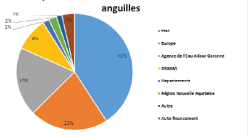

Les PLAG

Financement des actions 2019 et prévisionnel 2020

2019		Etat (DPAM)	AEAG	AFB	Europe	Dep 33	Dep 24	CR Nouvelle Aquitaine	Autres	Autofinancement
MIGADO	200 916 €		68 884 €		113 333 €	11 500 €	2 000 €	5 200 €		
Cellule Migrateurs Charente Seudre	173 000 €		86 500 €					70 300 €		16 200 €
FDAAPPMA33	301 439 €		134 467 €		90 750 €	47 327 €			2 000 €	26 895 €
FDAAPPMA17	31 899 €		15 950 €					9 570 €		6 380 €
AADPPEDG	12 340 €		3 949 €					4 072 €		4 319 €
CRPMEM NA	382 267 €	304 593 €		62 387 €					7 645 €	7 645 €
EPIDOR										
Irstea (manip Canal des Etangs)	197 300 €	48 600 €			100 400 €					48 300 €
TOTAL	1 299 161 €	353 193 €	309 750 €	62 387 €	304 483 €	58 827 €	2 000 €	89 142 €	9 645 €	109 739 €
		27,2%	23,8%	4,8%	23,4%	4,5%	0,2%	6,9%	0,7%	8,4%

2020		Etat (DPAM)	AEAG	AFB	Europe	Dep 33	Dep 24	CR Nouvelle Aquitaine	Autres	Autofinancement
MIGADO	198 000 €		34 % ?		57 % ?	6% ?	1% ?	3% ?		
Cellule Migrateurs Charente Seudre	154 155 €		39% ?					32% ?		7% ?
FDAAPPMA33										
FDAAPPMA17			50% ?					30% ?		20% ?
AADPPEDG	13 000 €		39% ?					40% ?		21% ?
CRPMEM NA		80% ?		16% ?					2% ?	2% ?
EPIDOR										
Irstea (manip Canal des Etangs)	?	25% ?			51% ?					24% ?
TOTAL	365 155 €	0 € 0,0%	0 € 0,0%	0 € 0,0%	0 € 0,0%	0 € 0,0%	0 € 0,0%	0 € 0,0%	0 € 0,0%	0 € 0,0%

Code action PLAGEPOMI ou PGA	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	sous-actions	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Dpts concernés	2019			2020		
							Période	Budget global de l'action	Financement envisagés	Période	Budget global de l'action	Financement envisagés
SB02 AC02 LC01 SB03 GH03 PGA	Gironde Garonne Dordogne	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Garonne Dordogne (ACTANG20)	- suivi du front de colonisation - suivi des rythmes de franchissement des anguilles au niveau de Tuilières, Golfech, Monfourat - optimisation de la gestion des ouvrages de protection à la mer - suivi du flux entrant de civelles - optimisation de la dévalaison des anguilles argentées dans les marais de l'Estuaire - évaluation de l'impact des ouvrages à la migration sur la population - analyses données anguilles en milieu profond (2019)	MIGADO	- FDAAPPMA - Syndicats de bassin versant - Irstea - pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux	33, 47, 24, (82, 32)	Janv-déc 2019	106 558 €	- AEAG, Europe (FEDER), Dep 33, Dep 24	Janv-déc 2020	env. 99 000€	- AEAG, Europe (FEDER), Dep 33, Dep 24
MP03	Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre	Coordination des actions et réflexion pour la sauvegarde de l'anguille s sur le territoire COGEPOMI (AANG20)	- Organisation des réunions du GT Ang COGEPOMI - Suivi de la mise en place des mesures prévues dans le cadre du PLAGEPOMI - Suivi des mesures proposées et développées dans le cadre du plan de gestion national - Assurer la cohérence des actions dans le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, transfert de connaissances et méthodologies avec les techniciens rivières, fédérations de pêche et acteurs locaux.	MIGADO	tous les partenaires du territoire COGEPOMI	tous les départements du territoire COGPEOMI	Janv-déc 2019	24 629 €	- AEAG, Europe (FEDER)	Janv-déc 2020	env. 24 000€	- AEAG, Europe (FEDER)
plan de gestion national Anguilles	Gironde Garonne Dordogne Leyre	Réseau anguilles dans le cadre du PGA et du PLAGEPOMI - ARANG20	- Réseau de pêches électriques sur le bassin Gironde Garonne Dordogne - Réseau de pêches électriques sur le bassin de la Leyre, Arcachon et Canal des Etangs - suivi de la dévalaison sur le Canal des Etangs (nouvelle action 2018 - caméra Blueview - analyse rythmes de migration, efficacité de l'enregistrement).	MIGADO	- FDAAPPMA 33 - Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne - Syndicat et techniciens de bassin versant - AFB, Irstea, DREAL NA	Tous les départements des bassins versants concernés	Janv-déc 2019	69 729 €	- AEAG, Europe (FEDER) , Région Nouvelle Aquitaine, département 33	Janv-déc 2020	env. 75 000€	- AEAG, Europe (FEDER) , Région Nouvelle Aquitaine, département 33
SB01	Garonne Dordogne	Suivi au niveau des passes spécifiques et stations de contrôle de Mauzac, Tuilières, Golfech, Monfourat		MIGADO	EDF	24, 82, 33	Janv-déc 2019	pris en compte dans le programme général Nouvelle Aquitaine et Occitanie	Europe, AEAG, EDF, Région nouvelle Aquitaine, CD 33, CD24	Janv-déc 2020	pris en compte dans le programme général Nouvelle Aquitaine et Occitanie	Europe, AEAG, EDF, Région nouvelle Aquitaine, CD 33, CD24
SB02 SH01 LC01 LC03 MP03	Charente	Actions "Anguille" du programme 2016-2020 de la Cellule Migrateurs Charente Seudre	-Suivi de l'état de colonisation et du recrutement fluvial des jeunes anguilles (inventaires 2017 : pêches électriques et piégeages) -Suivi de l'état sanitaires des anguilles capturées dans le cadre des différentes actions -Suivi des débarquements en criée des anguilles jaunes -Analyse des données de capture civelles des pêcheurs professionnels maritimes -Analyse des données de capture anguilles des pêcheurs professionnels fluviaux et des pêcheurs amateurs aux engins -Apporter une expertise, un appui technique et des conseils sur la restauration de la continuité écologique des ouvrages de la ZAP Anguille -Réaliser l'état d'avancement annuel de la restauration de la continuité écologique sur la ZAP Anguille -Transfert de connaissance et méthodologie pour optimiser le suivi et la gestion de l'anguille -Tenir à jour les indicateurs du tableau de bord Anguille Charente -Communication via différents outils (guide, lettre, exposition...) et réunions	Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente, MIGADOs, CREAA)	- FDAAPPMA 16, 17, 79 et 86 - ADAPAEF16 et 17 - CDPMEM 17 - AFB - Syndicats de bassin - IRSTEA -CD16 et 17	16, 17, 79, 86	Janv-déc 2019	162 000 €	- Région Nouvelle Aquitaine - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - MIGADO - CREAA (Région Nouvelle Aquitaine)	Janv-Déc 2020	142 455 €	- Région Nouvelle Aquitaine - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - MIGADO - CREAA (Région Nouvelle Aquitaine)
SB02 SH01 LC01 LC03 MP03	Seudre	Actions "Anguille" du programme 2016-2020 de la Cellule Migrateurs Charente Seudre	-Suivi des limites de répartition et impact des ouvrages sur la colonisation des jeunes anguilles (inventaires 2017 : pêches électriques) -Suivi des anguilles en marais salé (Fossé à poissons) -Suivi de la colonisation des civelles en marais salé (Fossé à poissons) -Suivi des débarquements en criée des anguilles jaunes -Analyse des données de capture civelles des pêcheurs professionnels maritimes -Suivi de l'état sanitaires des anguilles capturées dans le cadre des différentes actions -Apporter une expertise, un appui technique et des conseils sur la restauration de la continuité écologique des ouvrages de la ZAP Anguille -Réaliser l'état d'avancement annuel de la restauration de la continuité écologique sur la ZAP Anguille -Transfert de connaissance et méthodologie pour optimiser le suivi et la gestion de l'anguille -Tenir à jour les indicateurs du tableau de bord Anguille Seudre -Communication via différents outils (guide, lettre, exposition...) et réunions	Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente, MIGADO, CREAA)	- FDAAPPMA 17 - AAPPMA Seudre-Atlantique - CDPMEM 17 - AFB - CDC Marennes - Syndicats de bassin - IRSTEA - CD17	17	Janv-déc 2019		- Région Nouvelle Aquitaine - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - MIGADO - CREAA (Région Nouvelle Aquitaine)	Janv-Déc 2020		- Région Nouvelle Aquitaine - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - MIGADO - CREAA (Région Nouvelle Aquitaine)
SB01	Charente	Suivi des migrations à la station de comptage de Crouin (Charente 16)	-Assurer le comptage des anguilles transitant par la passe -Alimenter STACOMI	Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente, MIGADO, CREAA)	- CD16	16	Janv-déc 2019	11 000 €	- Région Nouvelle Aquitaine - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - MIGADO - CREAA (Région Nouvelle Aquitaine)	Janv-Déc 2020	11 700 €	- Région Nouvelle Aquitaine - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - MIGADO - CREAA (Région Nouvelle Aquitaine)
SB01	Lacs Médocains	Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	- suivi du front de colonisation sur le BV des lacs Médocains -évaluation de la franchissabilité des obstacles sur le canal des étangs et possibilités d'amélioration de ces passes	FDAAPPMA 33	Irstea	33	Janv-déc 2019	53 873 €	- Europe (FEDER) - AEAG - Dep33	Janv-dec 2020	?	Feder, AEAG, CD33
plan de gestion national Anguilles	Lacs Médocains	Mise en place d'un protocole et test de suivi de la dévalaison des anguilles argentées au niveau de l'écluse de Batejin	Aménagement du dispositif de piégeage et stabulation des anguilles suivi des dévalaisons par capture (filets positionnés sur écluse) suivi des paramètres abiotiques (débit suivi de l'efficacité du dispositif de piégeage par CMR	FDAAPPMA 33	Irstea, Migado, SIAEBVELG	33	Janv-déc 2019	144 122 €	- Europe (FEDER) - AEAG - Dep33	Janv-dec 2020	?	Feder, AEAG, CD33
?	Arés	Suivi Anguille Réserve Arés		FDAAPPMA 33	AFB, RNN Arés	33	Janv-déc 2019	10 547 €	FEDER, Dep 33, RNN Arés, Autofinancement FD33	?		
LC05	Dep gironde	Mission animation continuité écologique (MACE)	Animation de l'étude groupée Gironde dans le cadre des obligations réglementaires pour le classement en list 2.	FDAAPPMA 33	DDTM33, Dreal NA, AFB, Migado, Irstea	33	Janv-déc 2019	87 987 €	FEDER, AEAG, Dep33, autofinancement FD33	?		

Code action PLAGEPOMI ou PGA	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	sous-actions	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Dpts concernés	2019					
							Période	Budget global de l'action	Financement envisagés			
SB01	Seudre	Suivi de la passe à civelles de Saujon et Saint Savinien		FDAAPPMA 17	-Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente, Groupement des fédérations de pêche du Poitou-Charentes, CREAA) - AAPPMA Seudre Atlantique -Ville de Saujon	17	Janv-déc 2019 si travaux de St Savinien avancés	31 899 €	- Région NA - AEAG			
SH01	Garonne Dordogne	Suivi des captures de la pêche professionnelle	- carnet spécifique civelles - suivi captures anguilles jaunes	AADPPEDG		33	Janv-déc 2019	12 340 €	AEAG / CR Aquitaine			
plan de gestion national Anguilles	Gironde	Repeuplement	Transfert de civelles sur les lacs médocains (2018), Cazaux-Sanguinet (2019)	CRPMEM Nouvelle-Aquitaine	AAPPED33/IMA/DREAL/MIGADO/FDAPPMA33/AFB	33	2019	198 194 €	Etat / AFB / ARA France / auto-financement			
plan de gestion national Anguilles	Charente	Repeuplement	Transfert sur le bassin Charente	CRPMEM Charente-Maritime, CRPMEM NA	CREAA/AFB/GDSAA	17	2019	184 073 €				
plan de gestion national Anguilles	Dordogne	Ouvrages de la zone d'actions prioritaires	dévalaison Tuilières : suivi de la dévalaison (camera sonar)	EDF	MIGADO	24	2019	?				
plan de gestion national Anguilles	Garonne	Ouvrages de la zone d'actions prioritaires	dévalaison golfech : suivi de la dévalaison (hydrophones)	EDF	MIGADO	82	2019	?				
PGA	Dordogne	Dévalaison	Suivi dévalaison sur la Dronne à Poltrot	EPIDOR	Syndicat, communauté des communes, Irstea	16	2019	10 000 €	AEAG, Région Na, autofinancement	2020	10 000 €	AEAG, Région Na, autofinancement
Etude nationale/locale	GGD et Charente-Seudre	Colonisation	**2018 :** Indices de colonisation des axes fluviaux basés sur les petits individus (< 15 cm). Calage des indices collectés soit par pêche électrique soit par pièges passifs. Intégration des observations sur les ouvrages de franchissement présents sur les BV concernés. Valorisation des données **2019 et 2020 :** Tests d'aménagement-gestion pour améliorer le franchissement de vannage interne par l'anguille en marais littoral quelle que soit la gestion (surverse, fond). Suivis allégés en pied d'ouvrage sur canal du Porge . Publication des travaux sur ouvrages à marée, ouvrages d'étagement et indices pieds d'ouvrage	IRSTEA	MIGADO, Cellule migrateurs Charente-Seudre, FD 33, CG 17, UNIMA, Pôle Ecohydraulique		2019-2020		Convention AFB-Irstea			
Etude nationale/ locale	BV Médoc	Transfert	**2018 :** Retombées qualitatives du transfert de civelles dans les lacs médocains. Premiers essais de mise au point de nouvelles méthodes non létales de détection des individus marqués et échantillonnages pour les premiers tests génétiques **2019 et 2020:** Retombées qualitatives du transfert de civelles dans les lacs médocains. Valorisation des résultats sur la détection non létale de la marque fluo. Analyse Age et état sanitaire des individus. Réalisation (en cours au Québec) et traitement des données génétiques	IRSTEA	MIGADO, FDAAPPMA33 ,syndicat hydraulique,FishPass,ppêcheurs pros		2019 (besoin d'une prolongation sur 2020)		Etat (DPMA)/ FEDER pour 2019. Demande de prolongation en cours de rédaction			
Etude locale	GGD	Tous stades en estuaire	Suivis biologiques réguliers (*campagnes EDF, campagnes sturio, campagnes DCE*) dans l'estuaire Gironde. Collecte et archivage des données Anguille	IRSTEA	Ifremer, Univ. Bordeaux,							
Etude nationale / locale	GGD	Stock en place-Dévalaison	**2018 :** Mise au point et premiers tests de grandes antennes de détection RFID placées en fond de rivière en simultané sur 2 sites de la Dronne **2019 :** Poursuite du suivi des deux couples de grandes antennes de détection RFID placées en fond de rivière en simultané sur 2 sites de la Dronne et valorisation des données	IRSTEA	IUT Bordeaux, IMS, Pôle Ecohydraulique, Migado		2019		Auto-financement			
	GGD	Montaison toutes espèces	**2019-2020** Migrations de monraison et évolution des contextes débit-température sur la Garonne et la Dordogne (travail post-doc)	IRSTEA	Partenarait avec MIGADO et ECOLAB Toulouse		2019-2020		EDF Hynes1			
Etude nationale		Colonisation	**2019 :** Modèle GEREM. Indices de recrutement par grandes façades maritimes. Appuis sur déclarations de captures et autres (casses,clapesnotamment). Lien avec le programme SUDOANG	IRSTEA	AFB, IAV, Working group on Eel		2019		Auto-financement			
Etude internationale (France, Portugal, Espagne)		Gestion et évaluation de l'anguille. Harmonisation des procédures d'évaluation, plate-forme de concertation, réseau de BV atelier (Nivelle et lagune de Bages-Sigean pour les partenaires français)	Projet SUDOANG	IRSTEA	AZTI (Pays basque espagnol en chef de file) Partenaires français (IRSTEA, INRA Nouvelle Aquitaine, Univ. Perpignan, AFB)		Janvier-Décembre 2019		75 % INTERREG 25% autofinancement			
Etude internationale (France, Portugal, Espagne)		Services écosystématiques et Poissons migrateurs amphihalins face au changement climatique	Projet DIADES	IRSTEA	30 partenaires dans 5 pays (IRL, GB, FR, ESP, POR)		2019-2021		75 % INTERREG 25% autofinancement			

information non transmise, donnée non actualisée

FINANCEMENT PREVISIONNEL DES ACTIONS ANGUILLES 2019

			Etat (DPMA)		AEAG		AFB		Europe		Dep 33		Dep 47		Dep 24		CR Nouvelle Aquitaine		Dep 17		FNPF		Autres		Autofinancement		Remarque
		montant total	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
MIGADO	Actions pour la restauration de l'anguille GGD (ACTANG19)	106 558			40%	42 623,2 €			52%	55 434,8 €	6%	6 500,0 €			2%	2 000,0 €										
	Animation Anguilles (AANG19)	24 629			50%	12 314,5 €			50%	12 314,5 €																
	Réseau anguilles PGA et PLAGEPOMI (ARANG19)	69 729			20%	13 945,8 €			65%	45 583,2 €	7%	5 000,0 €					7%	5 200,0 €								
	Total actions anguilles MIGADO	**200 916 €**			**34%**	**68 884 €**			**56%**	**113 333 €**	**6%**	**11 500 €**	**0%**	**0 €**	**1%**	**2 000 €**	**3%**	**5 200 €**								
Cellule Migrateurs (EPTB Charente, MIGADO, CREAA)	Actions anguilles sur Charente et Seudre	162 000 €			50%	81 000,0 €											40%	64 800,0 €							10%	16 200,0 €	Pour RNA : taux moyen sur le programme dont les ANGUILES (l'autofinancement est partagé entre l'EPTB Charente, Migado et le CREAA)
	Suivi de la station de Crouin	11 000 €			50%	5 500,0 €											50%	5 500,0 €								
	Total actions anguilles Cellule migrateurs CS	**173 000 €**			**50%**	**86 500 €**											**41%**	**70 300 €**								
FDAAPPMA33	Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	58 873 €			47%	27 542,7 €			27%	15 880,3 €	19%	11 017,1 €													8%	4 433,3 €
	Suivi de la dévalaison des anguilles argentées au niveau de l'écluse de Bateijn	144 122 €			45%	65 467,8 €			26%	37 794,9 €	18%	26 187,1 €													10%	14 671,8 €
	Suivi Réserve d'Arés	10 547 €							52%	5 460,4 €	18%	1 891,6 €											2000€ (RNN Arès)	19%	11%	1 196,0 €
	Mission animation Continuité écologique (MACE)	87 897 €			47%	41 457,0 €			36%	31 613,9 €	9%	8 231,4 €													8%	6 894,7 €
	Total actions anguilles FDAAPPMA33	**301 439 €**			**45%**	**134 467 €**			**30%**	**90 750 €**	**16%**	**47 327 €**											**1% 2 000 €**		**9%**	**27 196 €**
FDAAPPMA17	Suivi de la station de Saujon et Saint Savinien	31 899 €			50%	15 949,5 €											30%	9 569,7 €							20%	6 379,8 €
	Total actions anguilles FDAAPPMA17	**31 899 €**			**50%**	**15 950 €**											**30%**	**9 570 €**							**20%**	**6 380 €**
AADPPEDG	Enquêteur halieutique	12 340 €			32%	3 976,4 €											33%	4 048,9 €							21%	2 146,6 €
	Total actions anguilles AADPPEDG	**12 340 €**			**32%**	**3 976 €**											**33%**	**4 049 €**							**17%**	**2 147 €**
CRPMEM Nouvelle-Aquitaine	Transfert civelles Gironde	198 194 €	80%	157 921,1 €			16%	32 345,3 €															3963,88 (ARA France)	2%	2%	3 963,9 €
	Transfert civelles Charente-Maritime	184 073 €	80%	146 672,0 €			16%	30 041,3 €															3681,53 (ARA France)	2%	2%	3 681,5 €
	Total actions anguilles CRPMEM NA	**382 267 €**	**80%**	**304 893 €**			**16%**	**62 387 €**															**2% 7 645 €**		**2%**	**7 645 €**
EPIDOR	Suivi dévalaison sur la Dronne - Rivière index PGA	10 000 €			50%	5 000,0 €											20%	2 000,0 €							30%	3 000,0 €
	Total actions anguilles EPIDOR	**10 000 €**			**50%**	**5 000 €**											**20%**	**2 000 €**							**30%**	**3 000 €**
Irstea	Tests aménagement-gestion pour améliorer le franchissement (ouvrages à marée, ouvrage d'étagement, indice pieds d'ouvrage)	?					X																		X	
	Retombées qualitatives du transfert de civelles dans les Lacs Médocains	197 300 €	25%	48 600,0 €					51%	100 400,0 €															24%	48 300,0 €
	Suivis biologiques réguliers dans l'Estuaire de la Gironde	?															X						X (EDF)			
	Poursuite des deux couples de grandes antennes de détection RFID placées sur 2 sites de la Dronne	?																							X	
	Migrations de montaison et évolution des contextes débit-température sur la Garonne et la Dordogne	?																					X (EDF Hynes 1)			
	Modèle GEREM. Indices de recrutement par grandes façades maritimes. Appui sur déclarations de captures et autres (passe piège notamment)	?																							X	
	Projet SUDOANG	?							75%	Interreg															X	
	Projet DIADES	?							75%	Interreg															X	
	Total actions anguilles Irstea	?																								
			Etat (DPMA)		**AEAG**		**AFB**		**Europe**		**Dep 33**		**Dep 47**		**Dep 24**		**CR Nouvelle Aquitaine**		**Dep 17**		**FNPF**		**Autres**		**Auto-financement**		
TOTAL		**1 111 861,6 €**	**27,4%**	**304 593,1 €**	**28,3%**	**314 776,8 €**	**5,6%**	**62 386,5 €**	**18,4%**	**204 082,0 €**	**5,3%**	**58 827,2 €**	**0,0%**	**0,0 €**	**0,2%**	**2 000,0 €**	**8,2%**	**91 118,6 €**	**0,0%**	**0,0 €**	**0,0%**	**0,0 €**	**0,9%**	**9 645,4 €**	**4,2%**	**46 367,7 €**	

* Europe FEDER Aquitaine
** Europe FEDER Poitou-Charente

en rouge : à confirmer

FINANCEMENT PREVISIONNEL DES ACTIONS ANGUILLES 2020

			Etat (DPMA)		AEAG		AFB		Europe		Dep 33		Dep 47		Dep 24		CR Nouvelle Aquitaine		Dep 17		FNPF		Autres		Autofinancement	
		montant total	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
MIGADO	Actions pour la restauration de l'anguille GGD (ACTANG20)	138 000			40%	55 200,0 €			54%	74 300,0 €	5%	6 500,0 €			1%	2 000,0 €										
	Animation Anguilles (AANG20)	24 000			50%	12 000,0 €			50%	12 000,0 €																
	Réseau anguilles PGA et PLAGEPOMI (ARANG20)	84 500			20%	16 900,0 €			68%	57 400,0 €	6%	5 000,0 €					6%	5 200,0 €								
	Total actions anguilles MIGADO	**246 500 €**			**34%**	**84 100 €**			**58%**	**143 700 €**	**5%**	**11 500 €**	**0%**	**0 €**	**1%**	**2 000 €**	**2%**	**5 200 €**								
Cellule Migrateurs (EPTB Charente, MIGADO, CREAA)	Actions anguilles sur Charente et Seudre	142 455 €			50%	71 227,5 €											40%	56 982,0 €							10%	14 245,5 €
	Suivi de la station de Crouin	11 700 €			50%	5 850,0 €											50%	5 850,0 €								
	Total actions anguilles Cellule migrateurs CS	**154 155 €**			**31%**	**77 078 €**											**25%**	**62 832 €**							**6%**	**14 246 €**
FDAAPPMA33	Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	?				?				?		?														?
	Suivi de la dévalaison des anguilles argentées au niveau de l'écluse de Bateijn	?				?				?		?														?
	Suivi Réserve d'Arès	?								?		?											?			?
	Mission animation Continuité écologique (MACE)	?				?				?		?														?
	Total actions anguilles FDAAPPMA33	**0 €**				**0 €**				**0 €**		**0 €**											**?**			**0 €**
FDAAPPMA17	Suivi de la station de Saujon et Saint Savinien	?			50%	?											30%	?							20%	?
	Total actions anguilles FDAAPPMA17	**?**			**50%**	**?**											**30%**	**?**							**######**	**?**
AADPPEDG	Enquêteur halieutique	13 000 €			39%	5 057,0 €											40%	5 149,3 €							21%	2 730,0 €
	Total actions anguilles AADPPEDG	**13 000 €**			**39%**	**5 057 €**											**40%**	**5 149 €**							**21%**	**2 730 €**
CRPMEM Nouvelle-Aquitaine	Transfert civelles Gironde	?	80%	?			16%	?															2%	? (ARA France)	2%	?
	Transfert civelles Charente-Maritime	?	80%	?			16%	?															2%	? (ARA France)	2%	?
	Total actions anguilles CRPMEM NA	**0 €**	**80%**	**0 €**			**16%**	**0 €**															**2%**	**7 645 €**	**2%**	**0 €**
EPIDOR	Suivi dévalaison sur la Dronne - Rivière index PGA	10 000 €			50%	5 000,0 €											20%	2 000,0 €							30%	3 000,0 €
	Total actions anguilles EPIDOR	**10 000 €**			**50%**	**5 000 €**											**20%**	**2 000 €**							**30%**	**3 000 €**
Irstea	Tests aménagement-gestion pour améliorer le franchissement (ouvrages à marée, ouvrage d'étagement, indice pieds d'ouvrage)	?					X																		X	
	Retombées qualitatives du transfert de civelles dans les Lacs Médocains	197 300 €	25%	48 600,0 €					51%	100 400,0 €															24%	48 300,0 €
	Suivis biologiques réguliers dans l'Estuaire de la Gironde	?															X						X	(EDF)		
	Migrations de montaison et évolution des contextes débit-température sur la Garonne et la Dordogne	?																					X	(EDF Hynes 1)		
	Projet SUDOANG	?							75%	Interreg															X	
	Projet DIADES	?							75%	Interreg															X	
	Total actions anguilles Irstea	**?**																								

		Etat (DPMA)		AEAG		AFB		Europe		Dep 33		Dep 47		Dep 24		CR Nouvelle Aquitaine		Dep 17		FNPF		Autres		Auto-financement	
TOTAL	**423 655,0 €**	**0,0%**	**0,0 €**	**40,4%**	**171 234,5 €**	**0,0%**	**0,0 €**	**33,9%**	**143 700,0 €**	**2,7%**	**11 500,0 €**	**0,0%**	**0,0 €**	**0,5%**	**2 000,0 €**	**17,7%**	**75 181,3 €**	**0,0%**	**0,0 €**	**0,0%**	**0,0 €**	**1,8%**	**7 645,4 €**	**4,7%**	**19 975,5 €**

* Europe FEDER Aquitaine
** Europe FEDER Poitou-Charente

en rouge : à confirmer

Autres = ARA France et GPMB

ANNEXES 2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU LE 10 MAI 2019

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Division politique et planification de l'eau
et des ressources minérales
Site de Bordeaux

Affaire suivie par : Gilles Adam
Tél. : 05 56 93 32 97
Mel : gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr

Bordeaux, le 26 AVR. 2019

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

aux membres
du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs
Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Objet : Invitation au COGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du COGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre qui se tiendra le :

mardi 14 mai 2019, de 10H00 à 13H00
Salle Ferret
Campus Atlantica
24 avenue de Virecourt à Artigues-prés-Bordeaux

L'ordre du jour est le suivant :

- révision du plan de gestion des poissons migrateurs : calendrier ; méthode
- Bilan des contrôles "pêche"
- Avis sur le SAGE vallée de la Garonne
- Evolution du programme saumon Garonne
- Information sur le PNM Estuaire et mer des Pertuis
- Information sur le Projet interreg DiadES
- questions diverses.

La Préfète de région,

Pour la Préfète,
L'Adjoint au Secrétaire général
pour les affaires régionales

Alexandre PATROU

REÇU LE 12 SEP. 2019

GARONNE DORDOGNE • CHARENTE • SEUDRE • LEYRE 2015-2019	**COGEPOMI** **Co**mité de **Ge**stion des **Po**issons **Mi**grateurs	Date : **14-05-2019** à : **Artigues près Bordeaux**

Relevé de Décision de Séance Plénière

Participants :

Voir fiches émargements.

Ordre du jour :

1/- Révision du PLAGEPOMI

2/- Contrôle de la pêche

3/- Avis sur le SAGE Vallée de la Garonne

4/- Evolution du programme saumon Garonne

5/- Information du Parc Naturel Marin Estuaire et mer des Pertuis

6/- Information sur le projet Interreg DiadES

7/- Questions diverses : prédation des lamproies par les silures

*****

M. REGAD, directeur adjoint de la DREAL Nouvelle-Aquitaine représente la Préfète de région pour présider le COGEPOMI.

Point 1 : Révision du PLAGEPOMI

La DREAL Nouvelle-Aquitaine présente une méthodologie et un calendrier pour organiser les travaux du COGEPOMI visant la révision du plan de gestion [*cf. Diaporama en* ***Annexe 1***]. En s'appuyant sur le cadre donné par le code de l'environnement et notamment la modification de l'art. R. 436-45 du code de l'environnement, la révision du PLAGEPOMI 2014-2019 doit être engagée pour une adoption du nouveau PLAGEPOMI imposée au 22 décembre 2021. Le PLAGEPOMI actuel devra donc être prorogé de 2 ans, ce qui laisse le temps nécessaire à la réalisation des bilans, suivi en 2020 de la discussion sur les mesures de gestion.

Il est important de développer une approche territoriale dans le futur PLAGEPOMI [*AEAG*]. La DREAL NA confirme que c'est une préoccupation déjà prise en compte lors de l'élaboration du plan 2015-2019 et qui a conduit à la rédaction de stratégies par sous bassins.

Les pêcheurs professionnels souhaitent que les problèmes soient vraiment pris en compte. L'exemple de la grande alose est mis en avant pour montrer l'inefficacité des actions entreprises en sa faveur, les pêcheurs amateurs aux filets et engins soulignent également cet exemple. Selon eux, il ne faut pas se contenter d'étudier, il faut surtout agir et trouver une réponse au problème. Pour les professionnels, la présence du silure est l'explication majeure. Pour les pêcheurs de loisir, la cause de la raréfaction de la grande alose est certainement multiple et en particulier liée à la dégradation de la qualité des milieux. Même en l'absence de démonstration la question mérite d'être posée. Les marins pêcheurs témoignent dans ce sens en évoquant la disparition des plies et des éperlans pourtant non exploités.

En l'absence de remarque sur les modalités de révision du PLAGEPOMI telles que proposées, le calendrier et la méthode sont retenus [*Président du COGEPOMI*].

Point 2 : Contrôle de la pêche

Le contrôle de la mise en application des règles de pêche est présenté par l'AFB [*cf. Diaporama en* ***Annexe 2***]. Pour l'anguille, les efforts de contrôle s'appuient sur des démarches inter-services et conduisent aujourd'hui à des suites judiciaires pouvant aller jusqu'à des condamnations avec peine de prison. Les différents niveaux de la filière sont touchés, pêcheurs et mareyeurs compris Les marins pêcheurs indiquent que cette information sur les condamnations n'est pas transmise aux structures professionnelles ce qui serait utile.
Il y a une méconnaissance de l'ensemble des actions de contrôle entreprises. Les pêcheurs professionnels ignorent qu'il existe un travail d'observation et d'enquête sur l'ensemble de la filière invisible sur le terrain. Par ailleurs, les forces de contrôle ont été déficitaires dans un contexte où le mouvement des gilets jaunes mobilisait les forces de l'ordre. Les contrôles s'opèrent dans les 3 secteurs clés : pêche, transport, export. Les interventions de police concernent les ULAM, l'ONCFS, l'AFB, la gendarmerie, les douanes, les gendarmes maritimes. Les opérations de contrôle essentiellement au niveau des transports ont permis la saisie de 2 tonnes de civelles. La mobilisation des parquets est essentielle pour qu'il y ait poursuite pour les faits délictuels.

La saison de pêche de la civelle a été marquée par la faiblesse des débits conduisant à l'apparition de zone d'accumulation de la ressource. La pêche professionnelle et le braconnage ont ciblé conjointement ces secteurs.

A la date du COGEPOMI le suivi des quotas sur l'Unité de Gestion de l'Anguille Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre révèle les taux de consommation suivants :
- quota repeuplement pêche maritime 8580 kg : 76,6 %
- quota repeuplement pêche en eau douce 1170 kg : 30 %
- quota consommation pêche maritime 5721 kg : 94,68 %
- quota consommation pêche en eau douce 780 kg : 103,65 %

Concernant le quota consommation de la pêche maritime, celui-ci aurait pu dépasser les 100 %, mais la profession n'a pas souhaité redistribuer la petite part de quota non consommé car c'était prendre le risque de dépasser très rapidement le quota en 2 à 3 jours de pêche. Les marins pêcheurs signalent également que lorsque les quotas sont atteints, les professionnels ne sont plus sur le terrain laissant la place aux braconniers.

Pour l'anguille jaune, 17 opérations de contrôle portent sur la traçabilité et la filière commerciale soit 53 contrôles. Les 18 non-conformités observées concernent la pêche de nuit, le nombre de nasse, les appâts non autorisés...

Des opérations de contrôle ont aussi porté sur l'usage du filet tramail dérivant. Sur 82 pêches contrôlées, 1 verbalisation et 2 aloses remises à l'eau.

Pour les autres espèces aloses lamproies saumons, les opérations de contrôle sont au nombre de 120, 82 pêcheurs contrôlés et 1 verbalisation (2 aloses remises à l'eau).

La présentation n'indique pas si des contrôles ont été opérés en Occitanie [SMEAG]. L'AFB indique que le contrôle est réalisé par département et que la surveillance est très difficile dans les territoires amont.

L'ADAPAEF de la Gironde évoque une proposition de réglementation de la pêche des lamproies marines par un système de prélèvement maximal autorisé. Cela permettrait de réguler les prélèvements par les pêcheurs amateurs aux filets. Les immatriculations des bateaux non visibles ne facilitent pas les contrôles.

Point 3 : Avis sur la SAGE Vallée de la Garonne

Les membres du COGEPOMI ont été invités par mail (28-03-2019) à consulter le projet de SAGE à partir du site internet dédié au projet (https://www.sage-garonne.fr/index.php/consultations-administratives). Portant l'animation du SAGE, le SMEAG présente le projet [*cf. Diaporama en* ***Annexe 3***]

Les pêcheurs professionnels expriment leur intérêt pour le travail engagé dans le cadre du SAGE. Ils rappellent qu'ils sont aussi favorables au développement des approches inter-SAGE liant l'aval et l'amont. La difficulté pour le SAGE Vallée de la Garonne repose sur l'existence de deux régions distinctes Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Les pêcheurs professionnels ajoutent que cela a conduit en 2019 à des difficultés de financement pour l'étude engagée sur les silures à l'aval de Golfech.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine signale l'existence d'une coordination des actions de l'État par le préfet coordonnateur de bassin. Pour ce qui concerne les régions, ce sont les règlements d'intervention qui sont à l'origine des difficultés de financement inter région.

Après vérification du quorum, les membres du COGEPOMI sont sollicités pour donner leur avis sur le projet de SAGE.

Pour : 14	**Contre : 0**	**Abstention : 0**	**Votants : 14 sur 27**

Position du Cogepomi

✓ *Adresser l'avis favorable du COGEPOMI sur le projet de SAGE Vallée de la Garonne aval au président de la CLE*

Point 4 : Évaluation et évolution du programme saumon Garonne

Le programme saumon Garonne vise à restaurer une population naturelle sur le bassin. Le saumon avait disparu suite à la mise en place des barrages hydroélectriques. Le plan de restauration repose essentiellement sur l'alevinage et la restauration de la continuité écologique y compris le transfert en camion des géniteurs en montaison vers la Garonne amont et des juvéniles (smolt) à la dévalaison vers le secteur aval de Golfech. Toutefois, les efforts consentis n'aboutissent pas encore à la réussite de ce programme. Une évaluation a été demandée (mesure SS01 du PLAGEPOMI 2015-2019) afin d'adapter le cas échéant les modalités de restauration.
Le SMEAG présente le résultat de l'évaluation et les modalités d'adaptation qui en découle [*cf. Diaporama en* ***Annexe 4***].

L'AIDSA considère que le saumon est une espèce emblématique et une référence pour la restauration. Mais les moyens sont-ils à la hauteur des enjeux ? On a sans doute trop négligé les introductions de prédateurs. Sur cette question des moyens, l'AEAG rappelle qu'il faut l'aborder sous le prisme de l'efficacité. La réflexion engagée sur la Dordogne est évoquée. La passe à poisson de Mauzac occasionne un coût de 2 millions d'euros ce qui est considérable et place cet investissement parmi les 2 plus gros investissements pour les milieux aquatiques accordés par l'Agence de l'Eau.

Les pêcheurs aux lignes signalent des captures accidentelles de saumons sur la Dordogne lorsque la pêche des carnassiers est ouverte. Les poissons sont mesurés et relâchés.

Pour MIGADO les moyens humains et financiers du programme de repeuplement sont importants et la part communication n'est pas négligeable. Le travail engagé sur la redéfinition d'un plan saumon Garonne permet de se doter d'objectifs précis et d'étapes favorisant une approche collective dans le choix des scénarios de gestion.

Pour les marins pêcheurs, il y a une difficulté dans le suivi des migrateurs en particulier pour les saumons et les aloses. En l'absence de pêcheurs, les indicateurs n'existent plus. Faut-il des pêches scientifiques à l'embouchure ?

Point 5 : Présentation du Parc Naturel Marin Estuaire et Mer des Pertuis

La mise en œuvre du PNM Estuaire et mer des Pertuis occasionne des actions envers les poissons migrateurs. Le COGEPOMI intervient directement sur la partie salée des estuaires en amont de la limite transversale de la mer et peut faire des recommandations pour la bonne gestion des migrateurs dans la partie maritime. Une cohérence est attendu entre les outils de gestion, y compris en termes

d'indicateur de présence d'abondance ou de pression. L'AFB présente le Parc Naturel Marin [*cf. Diaporama en* ***Annexe 5***].

Point 6 : Information sur le programme Interreg DiadES

DiadES est un projet européen piloté par IRSTEA pour la préservation des poissons migrateurs et le maintien des services qu'ils rendent face au changement climatique. Pour atteindre ses objectifs, DiadES s'appuie sur une approche innovante ne se concentrant pas sur une seule espèce ni une seule zone géographique, mais envisageant une perspective multidisciplinaire et globale, dans le temps comme dans l'espace.
En Europe, les poissons amphihalins fournissent des services apportant bien-être et croissance économique aux populations locales concernées : approvisionnement en nourriture, services dits de régulation et services récréatifs et culturels.
Or les activités humaines et le changement climatique menacent ces poissons emblématiques et leurs habitats. Le projet vise à améliorer la coopération transnationale afin de mieux préserver ces espèces. Il cherchera notamment à évaluer et renforcer les services écosystémiques rendus tout en prenant en compte les possibles changements de répartition géographique de ces espèces imposés par le changement climatique. Ainsi, de nouvelles interactions entre territoires sont susceptibles d'émerger.

Une présentation de ce programme est faite par IRSTEA [*cf. Diaporama en* ***Annexe 6***].

Questions diverses : prédation des lamproies par les silures

Protocole-cadre coordonnant la limitation de l'impact des silures

La DREAL Nouvelle Aquitaine informe les membres de la signature et la mise en œuvre d'un protocole cadre.
Un protocole-cadre pour la coordination d'actions destinées à limiter l'impact du silure sur les populations de poissons migrateurs des bassins de la Garonne et de la Dordogne a été cosigné en mars 2019 par neuf organismes. Le préfet de région Nouvelle-Aquitaine président du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs, le directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le directeur régional de l'Agence Française pour la Biodiversité, les président d'EPIDOR et du SMEAG, le Directeur délégué de bassin d'EDF, les présidents des deux associations de pêcheurs professionnels en eau douce du bassin Garonne Dordogne, le président de l'association MIGADO.

Les actions envisagées dans ce contexte portent sur l'amélioration des connaissances sur l'importance de la relation prédateur-proie et sur les possibilités de régulation sur des sites à enjeux, lieu d'accumulation des silures : aux abords des barrages que les migrateurs doivent franchir, ou à proximité des frayères des poissons migrateurs.
Les pêches expérimentales entreprises font l'objet d'un suivi rigoureux visant à vérifier l'efficacité et la sélectivité des engins de pêche vis-à-vis des silures et l'innocuité de ces techniques de pêche vis-à-vis des poissons migrateurs.

En 2018 et 2019, des pêches expérimentales, conformes au protocole-cadre et réglementairement encadrées par des arrêtés préfectoraux sont entreprises en Tarn-et Garonne à l'aval du barrage de Golfech, en lot-et Garonne à proximité des frayères d'aloses, en Dordogne et en Gironde. L'ensemble des résultats doit permettre de définir une stratégie de préservation des poissons migrateurs au regard de l'impact du silure.

Faisant suite à l'intervention de l'Institution Charente demandant si la Charente à vocation à intégrer le périmètre du protocole-cadre, le président de séance invite l'institution à proposer un programme spécifique. Les marins pêcheurs estiment qu'il faut incorporer la Charente qui est un site de repeuplement en civelle

Information sur la prédation des lamproies marines par les silures

MIGADO, engagé dans une étude du comportement des lamproies marines, a utilisé pour la première fois en 2019 des marques spéciales indiquant la prédation lorsque les spécimens marqués sont ingérés par un prédateur. Les premiers résultats montrent une prédation de 80 % des lamproies en quelques jours et sur une distance de 15 km après la zone de lâcher. Les analyses des données se poursuivent mais la vulnérabilité des lamproies marines vis-à-vis des silures est alarmante.

Le président de séance souhaite que ces premiers éléments portés à la connaissance du COGEPOMI fassent l'objet d'une consolidation et propose de réunir rapidement un comité technique (par exemple mi-juin). Le comité lamproie aura pour mission de croiser les résultats avec les différentes structures membre et d'engager une réflexion sur l'adaptation des modalités de gestion des lamproies et des silures.

Position du Cogepomi

- ✓ *Mandat du COGEPOMI au comité lamproie pour examiner les résultats des études récentes et réfléchir à des adaptations des mesures de gestion des lamproies et des silures*

Étude des silures à Golfech : climat de tension

L'AADPPED 33 engagés dans l'opération expérimentale de limitation de l'impact des silures sur le passage des migrateurs au barrage de Golfech indiquent que des propos violent ont été proférés par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Les pêches réalisées à l'aval de Golfech sont notamment qualifiées d'illégales alors qu'elles font l'objet d'un arrêté préfectoral et de multiples contrôles. Les pêcheurs professionnels du Lot et Garonne ajoutent qu'il y a eu vol de verveux. Les agressions et incivilités sont en augmentation, c'est un problème très grave. Les personnes en cause menacent de couler les bateaux.

Le président de séance représentant le préfet condamne fermement les propos proférés sur les réseaux sociaux à l'encontre des opérateurs engagés dans cette expérimentation. Il suggère aux pêcheurs de déposer une main courante ou de porter plainte et inviter tous les acteurs à prendre leur responsabilité.

Interrogées sur ce sujet, les fédérations de pêche indiquent qu'elles ne peuvent pas maîtriser l'ensemble des adhérents qui représentent 300 000 personnes dans le bassin. Nous avons à faire à des voyous et à un phénomène de réseau social. Les fédérations font passer l'information à leurs adhérents sur la légalité de l'opération en cours à Golfech, mais certains pêcheurs sont intégristes et ne supportent aucune action à l'encontre des silures. Le projet de silurade porté par la fédération de pêche du Lot-et-Garonne en a fait les frais.

Position du Cogepomi

- ✓ *Mandat du COGEPOMI au comité lamproie pour examiner les résultats des études récentes et réfléchir à des adaptations des mesures de gestion des lamproies et des silures*

Opération financée par :

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble **pour votre territoire***

Association MIGADO

18 Ter Rue de la Garonne - 47520 LE PASSAGE D'AGEN - Tel : 05 53 87 72 42

www.migado.fr -